Soixante-dix-neuvième année. — N° 28. Le Numéro : 4 francs. Samedi 1er Février 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 1C0.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.200 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.600 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1 220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : 1° *l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS : — 2° *l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES : — 3° *tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes ;* — 4° *les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

Arrêté portant constitution du cabinet de M. Maurice Thorez, ministre d'Etat, vice-président du conseil (rectificatif) (p. 1134).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant rappel à l'activité, nomination, mise en disponibilité et cessation de fonctions (juges de paix et services extérieurs de l'éducation surveillée) (p. 1134).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 31 janvier 1947 portant élévation de classe d'un secrétaire général et régularisation de la situation d'un sous-préfet (p. 1134)

Arrêtés des 29 et 30 janvier 1947 portant délégations de signatures (p. 1134).

Ministère de la guerre.

Tableau de départ colonial du 1er février 1947 (p. 1136).

Ministère des finances.

Arrêté du 29 janvier 1947 fixant la représentation des fédérations de fonctionnaires au sein de la commission spéciale prévue par l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946 (p. 1139).

Arrêté portant mutation d'un receveur-percepteur (p. 1139).

Liste d'aptitude à l'emploi de receveur percepteur des inspecteurs principaux des services du Trésor (p. 1139).

(1 t.)

Ministère de l'économie nationale.

Arrêté du 30 janvier 1947 relatif aux prix limites de vente à la production de certains cuirs et peaux bruts d'origine métropolitaine (p. 1139).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant intégrations, réintégration et rapportant les dispositions de précédents arrêtés :

Administration centrale (p. 1140).

Génie rural (p. 1141).

Eaux et forêts (p. 1141).

Ministère de la production industrielle.

Décret du 31 janvier 1947 portant délégation de signature (p. 1141).

Décret n° 46-2250 portant nationalisation de biens appartenant à la Compagnie générale industrielle (rectificatif) (p. 1141).

Arrêté du 31 janvier 1947 portant création d'une commission interministérielle du papier de presse (p. 1141).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 47 234 du 31 janvier 1947 modifiant l'article 23 du décret du 6 mars 1934 relatif à la réforme des études médicales (p. 1140).

Arrêté du 29 janvier 1947 relatif au financement du contrôle médical scolaire du premier degré (p. 1140).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté modifiant le tarif des péages perçus au port de Marseille et dans ses annexes au profit de la chambre de commerce (rectificatif) (p. 1141).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant maintien en disponibilité, mise en disponibilité, intégrations, titularisations, affectation, détachement, acceptation de démissions, nomination et classement :

Administrateurs des colonies (p. 1142).

Météorologie coloniale (p. 1142).

Recherches scientifiques coloniales (p. 1142).

Transmissions coloniales (p. 1142).

Travaux publics, chemin de fer et port de la Réunion (p. 1144).

Travaux publics, mines et techniques industrielles des colonies (p. 1144).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature (p. 1144).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 1144).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des candidats à la commission de comptabilité. — Désignation de membres de commissions extraparlementaires. — Modification aux listes des membres des groupes politiques. — Convocation de bureau. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats du Conseil de la République (p. 1145).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de graines potagères (p. 1145).

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décision générale L. 35, du 29 janvier 1947, du répartiteur des matériaux de construction de la section des produits minéraux et matériaux de construction de l'office central de répartition des produits industriels relative à la suspension de la décision générale L. 33 du 11 octobre 1946 instituant un secteur libre pour la vente du ciment (p. 1145).

Annonces (p. 1146).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 6

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 31 janvier 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 111).

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 31 janvier 1947. — Questions écrites (p. 27).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRES D'ÉTAT

Cabinet de M. Maurice Thorez, ministre d'Etat, vice-président du conseil.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1947, page 1034, 2e colonne, au lieu de: « Louis Souquiere », lire: « André Souquiere, attaché de cabinet ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Juges de paix.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Article unique. — M. Salini, ancien juge de paix, est rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de juge de paix de Bastelica (Corse) (4e classe).

Fait à Paris, le 27 janvier 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 17 novembre 1918,

Arrête:

Article unique. — M. Cauquil (Jean-Marie-Bernard), juge de paix de Lezignan-Corbières, Capendu et Ginestas (Aude), est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une durée d'un an, à compter du 12 janvier 1947.

Fait à Paris, le 27 janvier 1947.

ANDRÉ MARIE.

Services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Educateurs adjoints stagiaires au centre d'observation pour mineurs de Paris, à compter du 9 décembre 1946:

M. Selosse (Jacques), demeurant à Lille (Nord), 23, rue des Jardins.

M. Terrier (Gilbert), demeurant à Sceaux (Seine), 21, rue de Penthièvre.

Educateurs adjoints stagiaires à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard, à compter du 9 décembre 1946:

M. Lefebvre (René), demeurant à Jaucourt (Aude).

M. Coat (Claude), demeurant à Nantes (Loire-Inférieure), 173, rue Paul-Bellamy.

M. Brassart (Robert), demeurant à Wallegarenberg (Nord), 41, rue Arthur-Lamendin.

Educateur (5e classe) au centre d'observation pour mineurs de Paris, à compter du 1er novembre 1946:

M. Rolland (Emile), instituteur à Lamballe (Côtes-du-Nord).

Educateur (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau, à compter du 15 janvier 1947:

M. Levoux (Roger), instituteur à Treban (Allier).

Educateur (2e classe) au centre d'observation pour mineurs de Marseille, à compter du 12 janvier 1947:

M. Sagnet (Marc), instituteur à Noiremont (Oise).

Educateur chef (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

M. Rege (Paul), éducateur chef (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Sont acceptées les démissions de:

M. Follain (Bernard), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation pour mineurs de Paris.

M. Paumier (Victor), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 janvier 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, à compter du 31 décembre 1946, au service de M. Sinoir, directeur (3e classe), à titre provisoire, au centre d'observation pour mineurs de Paris.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 janvier 1947.

ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 31 janvier 1947 portant élévation de classe d'un secrétaire général.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 14 août 1936 relatif à l'attribution de classes personnelles civiles,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jaquet (Marcel), secrétaire général du Calvados, est élevé à la 1re classe de son grade à titre personnel.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

EDOUARD DEPREUX.

Décret du 31 janvier 1947 portant régularisation de la situation d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale;

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Art. 1er. — Les dispositions du décret du 15 janvier 1947 concernant la nomination de M. Rickard (Charles) en qualité de secrétaire général du Var sont rapportées.

Art. 2. — M. Rickard (Charles), sous-préfet de 3e classe, est élevé à la 2e classe de son grade, à compter du 21 décembre 1944.

Art. 3. — M. Rickard (Charles), sous-préfet de 2e classe, chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Bernay, est nommé secrétaire général du Var (2e classe), en remplacement de M. Maurin, nommé secrétaire général du Cher.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

EDOUARD DEPREUX.

Délégations de signatures.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 relative à l'organisation du ministère de l'intérieur, et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bourrel (Vincent), directeur de l'administration départementale et communale, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières suivantes:

1° *Finances départementales et communales.*

Budgets, comptes, impositions de centimes, perception de taxes, emprunts.

Subventions (subventions d'intérêt général, subventions pour difficultés exceptionnelles, subventions accordées au titre de la vicinalité, subventions aux collectivités atteintes par faits de guerre)

Remboursement des sommes avancées pour l'Etat. Participation de l'Etat aux condamnations encourues par les communes au titre de la loi du 16 avril 1914 (responsabilité civile des communes en cas d'émeutes).

Indemnités départementales et communales à des fonctionnaires ou agents de l'Etat.

2° *Personnel des collectivités locales.*

Retraites (approbation des règlements particuliers et des règlements de coordination des régimes particuliers avec le régime général des assurances sociales; liquidation fictive de pensions).

Approbation des arrêtés du préfet de la Seine, du préfet de police, relatifs à la rémunération des personnels du département de la Seine, de la ville de Paris, des communes suburbaines de la Seine et des établissements relevant de ces collectivités.

3° *Services publics des collectivités locales.*

Approbation de la création des régies dont le règlement intérieur est conforme à un règlement type.

4° *Domaine des collectivités locales.*

Aliénations, acquisitions ou échanges de biens soumis au régime forestier.

Acquisitions immobilières.

5° *Urbanisme et reconstruction.*

Signature des ordres de payement établis pour le règlement des dépenses d'achat de stockage, de répartition des matériels et de fonctionnement, imputables au compte spécial intitulé « Achat de matériels pour la réparation des réseaux de distribution d'eau des communes bombardées ».

6° *Vicinalité.*

Service des cantonniers de la voirie départementale, service des chemins départementaux, des chemins vicinaux, des chemins ruraux.

7° *Service central d'approvisionnement en matériaux (S. C. A. M.).*

Nomination des agents auxiliaires et contractuels.

Marchés passés par le S. C. A. M.

8° *Conseils, comités et commissions fonctionnant auprès de l'administration départementale et communale.*

Ordonnancement des dépenses.

9° *Services de la défense passive et de protection contre l'incendie.*

Pensions pour invalidité aux sapeurs-pompiers.

Art. 2. — Le directeur de l'administration départementale et communale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1947 nommant M. Viguier (Henri) directeur du cabinet,

Arrête:

Article unique. — M. Viguier, directeur du cabinet, a délégation permanente du ministre de l'intérieur à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets et des lois.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret en date du 11 septembre 1946 portant nomination du directeur du personnel au ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Roger Ricard, directeur du personnel, du matériel et de la comptabilité, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions toutes décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 mars 1946 nommant M. Boursicot directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Article unique. — M. Boursicot (Pierre), directeur général de la sûreté nationale, est habilité à signer, par délégation spéciale, les marchés d'achat de matériel et de fournitures destinés à la sûreté nationale.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 mars 1946 nommant M. Boursicot directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Article unique. — M. Boursicot (Pierre), directeur général de la sûreté nationale, est habilité à signer, par délégation spéciale, les arrêtés relatifs aux créations, modifications et suppressions de régie d'avances ou de recettes auprès des services relevant de la direction générale de la sûreté nationale ainsi que les arrêtés relatifs à la nomination des régisseurs.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 mars 1946 nommant M. Boursicot directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Article unique. — M. Boursicot (Pierre), directeur général de la sûreté nationale, est habilité à signer par délégation spéciale:

1° Les arrêtés portant nomination, promotion, licenciement, suspension, mise à la retraite et mutation de tous les fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels relevant de la sûreté nationale, à l'exclusion des arrêtés de nomination, promotion, licenciement, mise à la retraite concernant les commissaires divisionnaires directeurs départementaux des services de police et les commandants régionaux des compagnies républicaines de sécurité;

2° Les arrêtés portant mutation dans l'intérêt du service des commissaires divisionnaires;

3° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale des congés de longue durée pour aggravation de blessures de guerre, en application de la loi du 19 mars 1928 ou pour tuberculose ouverte, en application de la loi du 30 mars 1929;

4° Le directeur général de la sûreté nationale est habilité à signer, par délégation spéciale, les arrêtés portant nominations, promotions, licenciements, acceptation de démission, mutation du personnel d'administration et de surveillance des camps d'internement.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 12 mars 1946 nommant M. Pierre Boursicot directeur de la sûreté nationale,

Arrête:

Article unique. — M. Boursicot (Pierre), directeur général de la sûreté nationale, est habilité à signer par délégation spéciale:

1° Les arrêtés prescrivant ou rapportant les mesures prises à l'égard de certains étrangers, ainsi que les arrêtés portant assignation à résidence des étrangers qui, ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion, sont dans l'impossibilité d'y référer;

2° Les arrêtés interdisant l'accès des hippodromes et des cynodromes à certains individus, ou les arrêtés rapportant cette interdiction;

3° Les arrêtés portant autorisation de loteries;

4° Les arrêtés portant fermeture de débits de boissons ou rapportant des mesures de fermeture;

5° Les arrêtés d'interdiction de séjour (loi du 27 mai 1885);

6° Les arrêtés portant autorisation, pour les étrangers, de détenir un colombier de pigeons voyageurs pendant une période d'un an.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiés ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 17 novembre 1944 nommant M. André-Louis Dubois directeur de l'administration et des affaires générales de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dubois (Louis), directeur de l'administration et des affaires générales de la sûreté nationale, est habilité à signer par délégation spéciale:

1° Les arrêtés portant nomination promotion, mutation (à l'exception de celles prononcées pour motifs disciplinaires) et mise à la retraite:

Des officiers de paix principaux, officiers de paix, inspecteurs et agents spéciaux titulaires de la sûreté nationale;

Du personnel de la police d'Etat: secrétaires, inspecteurs, brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers, gardiens et agents spéciaux;

2° Les arrêtés, contrats, avenants et décisions concernant les personnels techniques non titulaires (à l'exception des chargés de mission) et le personnel auxiliaire de la sûreté nationale;

3° Les pièces comptables ou d'administration intéressant les questions contentieuses, les réparations civiles, les secours et les pensions.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Haas-Picard, directeur des affaires générales, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières suivantes:

1° *Bureau des élections.*

Marchés de travaux ou de fournitures et conventions passées avec les entreprises publiques ou privées à l'occasion de la préparation matérielle des élections;

2° *Affaires algériennes.*

Finances départementales et communales algériennes, budget, comptes, impositions de centimes, perceptions de taxes, emprunts;

Autorisations de sociétés de secours mutuels et modifications de leurs statuts;

Autorisations de loteries;

3° *Cultes et associations.*

Attributions de secours aux anciens ministres des cultes et à leurs familles;

Attributions de secours aux anciens congréganistes;

Octroi de subventions aux collectivités locales pour les réparations des édifices cultuels leur appartenant.

Art. 2 — Le directeur des affaires générales est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 mars 1946 nommant M. Pierre Boursicot directeur général de la sûreté nationale;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1945 nommant M. Pages directeur des étrangers et des passeports;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pages, directeur de la réglementation et des étrangers, est habilité à signer par délégation spéciale les arrêtés d'interdiction de séjour pris en application de la loi du 27 mars 1885 et des textes qui l'ont complétée ou modifiée.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944 portant organisation du ministère de l'intérieur et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 mars 1946 nommant M. Pierre Boursicot directeur général de la sûreté nationale;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1945 nommant M. Pages directeur des étrangers et des passeports;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1947 accordant délégation de signature à M. Boursicot, directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pages, directeur de la réglementation et des étrangers, est habilité à signer, par délégation spéciale, les arrêtés portant autorisation, pour les étrangers, de détenir un colombier de pigeons voyageurs pendant une période d'un an.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Tableau de départ colonial du 1er février 1947.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront à leur direction d'arme respective, avant le 1er mars 1947, les certificats d'aptitude réglementaires (Etat modèle C, recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître par télégramme le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

I. — OFFICIERS

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM.

Fassy (Maurice), état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major de la défense nationale. — 10 août 1943 (1).

Allegrini (Etienne), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 13 août 1945.

Toulet (Jean), état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major de la 1e région militaire. — 12 septembre 1945.

De Gonzales de Linares (Jean), état-major particulier de l'infanterie coloniale, service social colonial de la 4e région militaire. — 21 novembre 1945.

(1) Date de prise de rang.

Chefs de bataillon.

MM.

Bart (Jean), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables. — 23 mai 1943 (1).

Decoup (Alfred), état-major des troupes d'occupation en Allemagne. — 30 août 1943.

Revol (Jacques), état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major général de la défense nationale. — 29 octobre 1943.

Florentin (Jacques), escadron colonial d'instruction de l'armée blindée. — 30 juin 1944.

Perron (Gabriel), état-major de l'élément divisionnaire n° 1. — 8 mai 1945.

Lanlo (Armand), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 8 mai 1945.

Baucard (Gabriel), état-major particulier de l'infanterie coloniale, service de reclassement des militaires de carrière. — 8 mai 1945.

Capitaines.

MM.

Toullec (François), état-major de l'élément divisionnaire n° 1. — 8 mai 1945.

Quarez (Robert), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — 8 mai 1945.

Le Bihan (Michel), 2e régiment d'infanterie coloniale. — 29 octobre 1945.

Palmier (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 décembre 1945.

Thirion (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 décembre 1945.

Fraiche (André), état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major de la division de Casablanca. — 15 décembre 1945.

Perrot (Pierre), 2e régiment d'infanterie coloniale. — 19 janvier 1946.

Mattei (Marcel), 5e groupement de compagnies de gardes de P. G. A. — 20 janvier 1946.

Coulaux (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars. — 27 janvier 1946.

Si Nou (Yves), 4e groupement de compagnies de garde des P. G. A. — 29 janvier 1946.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Sanceo (Joseph), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux. — N'a jamais servi.

Goybet (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Bae (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Chopin (Yvon), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Gellion (Ange), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Lenoir (Jacques), groupement blindé n° 2. — N'a jamais servi.

Abadie (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Coustilleres (Raymond), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole — N'a jamais servi.

Gibaudeau (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Le Boudec (Georges), 3e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Agostini (Ange), 2e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Frison-Roche (Raymond), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — N'a jamais servi.

Gilbert de Gourville (Louis), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Chissadon (Maurice), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Duvinage (Henri), 3e bataillon du 9e régiment de tirailleurs sénégalais rapatriables. — N'a jamais servi.

Gonthier (Marcel), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables. — N'a jamais servi.

(1) Date de prise de rang.

Cau (Jacques), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables. — N'a jamais servi.

Caillot (Emile), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Dubosc (Jean), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Perron (Jean), 2e régiment d'infanterie coloniale. — 8 octobre 1943 (1).

Arqueros (Robert), 2e régiment d'infanterie coloniale. — 30 août 1944.

Batz (Jean), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — 26 mars 1945.

Raymond de Mourot (Thadée), état-major de l'élément divisionnaire n° 1. — 8 mai 1945.

Bertolino (Michel), 1er bataillon du 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 23 décembre 1945 (séjour interrompu).

B. — **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Fauconnier (Louis), état-major particulier de l'artillerie coloniale, jury d'honneur des déportés militaires. — 11 mars 1936.

Chef d'escadron.

M. Lespiau (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 26 mai 1940.

Capitaines.

MM.

Germaix (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 5 novembre 1945.

Tanguy (Alcide), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 6 novembre 1945.

Canioni (Nonce), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 25 novembre 1945.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Bouchez (Henri), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Gleizes (Guy), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Clementi (Jean), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Loger (Hugues), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Coll (Fernand), centre d'organisation colonial de côte et forces terrestres antiaériennes, Casablanca. — N'a jamais servi.

Ferec (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Branswick (Eugène), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 1er mai 1941 (1).

Grimaldi (François), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 6 juin 1943.

Cheron (Jacques), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 4 octobre 1943.

C. — **Service des matériel et bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Sous-lieutenant.

M. Klein (Pierre), direction du génie de la 1re région militaire. — 15 décembre 1946.

OUVRIER D'ÉTAT (BOIS ET FER)

Lieutenant.

M. Verbeurgt (Aimé), 156e compagnie de réparations. — N'a jamais servi.

ADMINISTRATIF

Sous-lieutenant.

M. Lamorlette (Georges), direction des travaux du génie, Paris. — N'a jamais servi.

(1) Date de prise de rang.

D. — **Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.**

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Antonini (Antoine-Joseph), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca. — 3 novembre 1945 (1).

Daniel (Octave), centre social et culturel de l'armée. — 30 août 1943.

E. — **Service de santé.**

MÉDECINS

Lieutenants-colonels.

MM.

Queinnec (Pierre), à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 6 mars 1946.

Thomas-Duris (Joseph), hôpital militaire de Constantine. — 24 mars 1946.

Commandant.

M. Lafleur (Charles), à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire. — 6 mars 1946.

Capitaines.

MM.

Poyet (Ernest), groupement d'infanterie n° 6. — 6 mars 1946 (1).

Gay (Joël), dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille. — 6 mars 1946.

Marilleau (Régis), groupement d'infanterie n° 6. — 6 mars 1946.

Camborde (Charles), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — 6 mars 1946.

Savattier (Robert), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables. — 7 mars 1946.

Guevellou (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 29 mars 1946.

Ghersi (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. Séjour interrompu. — Volontaire.

PHARMACIEN

Commandant.

M. Bellec (Jean), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. Détaché au service colonial, boulevard de la Major, Marseille. — 13 mai 1946.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.

Fourmy (Paul), direction du service de santé, ministère de la France d'outre-mer. — 24 décembre 1945.

Declais (Gilbert), hôpital colonial, Fréjus. — 30 juillet 1946.

II. — SOUS-OFFICIERS

A. — **Télégraphistes coloniaux.**

Adjudants.

Reix (Pierre), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi comme radio.

Arnaux (Maurice), compagnie de télégraphistes coloniaux. — 9 février 1946 (1).

Reisse (Maurice), compagnie de télégraphistes coloniaux. — 20 février 1946.

Sergent-chef.

Colombie (Jean), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi comme radio.

Sergents.

Martial (Charles), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi comme radio.

Douin (Jean), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi comme radio.

(1) Date de prise de rang.

Caporaux-chefs.

Devaux (Jean), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Saccadas (Yves), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Lesportes (Gaston), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Scatena (Robert), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Baudic (Lucien), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Sentenac (Yvon), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Riga (Armand), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Chassagnard (Marcel), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Michaut (Guy), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Leroy (Jean-Pierre), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Cornil (Pierre), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Baron (Michel), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Bernard (René), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Gallard (René), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Battini (Jean), compagnie de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

B. — **Musicien.**

Adjudant.

Tourbez (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars. — 28 février 1946 (1).

C. — **Clairons.**

Caporaux-chefs.

Periou (Francis), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Loutreuil (Joseph), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Piault (Maurice), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Zanini (François), 3e bataillon d'infanterie coloniale. — 11 février 1946.

D. — **Service des matériel et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT

Guitton (Fernand), aspirant, 156e compagnie de réparations. — N'a jamais servi.

Mestas (Roger), aspirant, 156e compagnie de réparations. — N'a jamais servi.

COMPTABLE

Veriut (André), maréchal des logis, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — N'a jamais servi.

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Cantau (Raymond), adjudant, direction des travaux du génie, Bordeaux. — 25 juin 1941 (1).

Coletti (Attilio), maréchal des logis chef, centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — 28 février 1946.

SELLIERS

Rolland (Alfred), adjudant-chef, direction du matériel de la 4e région militaire. — 17 mars 1946.

Fonsat (Hippolyte), maréchal des logis chef, 1er groupe du 7e régiment d'artillerie coloniale. — 28 janvier 1946.

Colonna (Titus), maréchal des logis, 1er groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — 15 décembre 1945.

Angelras (Lucien), brigadier-chef, 401e compagnie du service du matériel, Casablanca. — 15 janvier 1941.

(1) Date de prise de rang.

CUVRIERS A FER

Chaunu (Henri), brigadier-chef, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — N'a jamais servi.

Bellagamba, brigadier, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — N'a jamais servi.

OUVRIER A BOIS

Mignard (Louis), brigadier-chef, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 6 mars 1946 (1).

E. — **Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs et adjudants.

Roussel (René), annexe dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux. — 25 mars 1939.

Bernard (Joseph), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 1er janvier 1945.

Roseau (Jacques), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 17 novembre 1944.

Sergents-majors.

Chauirei (Pierre), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Tousselle (Joseph), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — Volontaire (hors tour).

F. — **Intendance coloniale.**

Aspirants.

Vaulier (André), intendance des colonies, Marseille. — 4 mars 1938 (1).

Muzellec (Jean), intendance coloniale, Fréjus. — N'a jamais servi.

Adjudant-chef.

Rancoule (Robert), intendance coloniale, Fréjus. — 17 janvier 1946.

Sergent-chef.

Lagniet (Marius), 1re intendance coloniale, Marseille. — 1er janvier 1946.

G. — **Service de santé.**

CATÉGORIE « ÉCRITURES »

Forte (Alphonse), adjudant-chef, école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille. — (Hors tour) volontaire. — 7 août 1946.

Daniel (Joseph), adjudant, 51e compagnie médicale. — (Hors tour) volontaire. — 7 août 1946.

CATÉGORIE « VISITE ET EXPLOITATION »

Nicolai (Jean), adjudant-chef, section mixte des infirmiers des troupes coloniales. — Volontaire. — 17 septembre 1946.

Jamin (Lucien), adjudant, école d'application du service de santé des troupes coloniales, Marseille. — Volontaire. — 20 juillet 1946.

Baumann (Jean), adjudant, hôpital colonial de Fréjus. — 20 avril 1946.

Moison (Jacques), sergent, élément divisionnaire n° 1. — 22 avril 1946.

TROUPES METROPOLITAINES

OFFICIERS

A. — **Transmissions.**

a) Arme.

Capitaines.

MM.

Marque (Etienne), 44e compagnie de transmissions.

Chastanet (Marius), 28e régiment de transmissions.

Marconot (Louis-S.), 38e régiment de transmissions.

Bacle (Jean-L.), 45e régiment de transmissions.

Roy (Marie-J.), 18e régiment de transmissions.

Deroche (Lucien), 85e compagnie de transmissions.

Lieutenants.

MM.

Winandy (Arthur), établissement central du matériel des transmissions, annexe de Nouatre.

Blandin de Chalain, 21e bataillon de construction.

Mels (Clément), commandement des transmissions, 2e région.

Baerwanger (Maurice), service prémilitaire, 6e région.

Caminade (René), 41e régiment de transmissions.

Kervella (Joseph), compagnie légère de transmissions n° 123.

Riandey (Jean-M.), compagnie de transmissions n° 51.

Laurent (Jean-Marie), 44e compagnie de transmissions.

Scheffels (Marie), 1re compagnie régionale de transmissions.

Chouvellon (Pierre), 28e régiment de transmissions.

Conan (Marcel), 38e régiment de transmissions.

Blanc (Joseph-M.), compagnie de transmissions n° 44.

Paris (Jacques), 38e régiment de transmissions.

Redel (Alphonse), 18e régiment de transmissions.

Sous-lieutenants.

MM.

Bazin (Roger), 45e régiment de transmissions.

Villat (James), service prémilitaire, 7e région.

Fiorini (Jean), compagnie de transmissions n° 81.

Lombard (Paul), 1re compagnie régionale de transmissions.

Telessier (Paul), service prémilitaire, 3e région.

Martinez (André), base 901.

Brindel (René), compagnie de transmissions n° 52.

Monnier (Robert), 38e régiment de transmissions.

Desmet (François), 8e bataillon de transmissions.

Scarbouchou (Jean), 38e régiment de transmissions.

Peyrolier (Jean), 45e régiment de transmissions.

Lebihan (Albert), base 901.

Camp (Robert), 45e régiment de transmissions.

Rety (Jean), 41e régiment de transmissions.

B. — **Service du matériel des transmissions.**

CADRE DES ADJOINTS

Capitaine.

M. Foubert (Victor), 21e bataillon de construction.

Lieutenant.

M. Blondel (Bernard), 8e bataillon de transmissions.

Sous-lieutenants.

MM.

Gallas (Noël-C.), centre de sélection n° 81 à Grenoble.

Catil (Pierre), 41e régiment de transmissions.

B. — **Artillerie métropolitaine.**

Chefs d'escadron.

MM.

Lespes (Camille), 61e R. A.

Pouyat (Charles-M.-A.), 1/68e R. A.

Ferriot (Paul-A.-H.), section technique de l'armée.

Jaeger (Jean-L.), sous-secrétariat à l'armement (cabinet).

Arnaud (Pierre-H.-G.-V.), état-major du groupement d'infanterie n° 3.

Capitaines.

Sorel (Xavier-M.-L.-G.), 405e R. A.

Persin (Jacques-J.-L.), 401e R. A.

Boulanger (Henri-G.), état-major de l'élément divisionnaire n° 2 d'infanterie.

Leporq (Marcel-O.-A.), détaché hors cadres. En mission.

Caprai (Jean-Y.-P.), 405e R. A.

Lansac (Robert-P.-J.), section technique de l'armée.

Queirard (André-M.), 1/65e R. A.

Schneider (Auguste-E.), secrétariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Bourdillat (Félix-P.-M.), ministère de la production industrielle.

Du Pouget de Nadaillac (Bertrand-S.-P.-O.), état-major de l'armée, 3e bureau.

Le Masne (Jean-L.-M.), direction des études et fabrications d'armement.

Piebourg (Paul-J.-L.-M.), 64e R. A.

Fournand (René-L.-J.), 1/16e R. A.

Gourdault (Jean-M.-M.), 1/16e R. A.

De Drouas (François-M.-A.-H.), 1/47e R. A.

Martin de Marolles (Jean-M.-R.), section technique de l'armée.

Amigues (Raymond-L.-J.-V.), 63e R. A.

Meaudre (Marie-H.-M.), centre de sélection n° 71.

Bonfils (Paul-J.-V.), 1/15e R. A.

Danion (Yves-J.-M.), direction des études et fabrications d'armement.

De Prittwitz (Michel), hors cadres, secrétariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Lieutenants.

MM.

Honecker (Alfred-R.), 401e R. A.

Belle (Pierre-A.), 1/19e R. A.

Olivie (Raymond-G.-L.), 1/65e R. A.

Blanchard (Jean-M.), ministère des armées, service cinématographique de l'armée.

Pratviel (Pierre-J.), 405e R. A.

Gonon (Georges-F.-A.), 1/93e R. A.

Ditcharry (René-P.), 1/60e R. A.

Palisson (Marcel-C.), 1/68e R. A.

Delage de Luget (Alain-M.-F.), état-major du général commandant supérieur des T. O. A.

Jobard (Robert-M.-P.), 11/24e R. A.

Guillerme (Eugène-L.-F.), 33e R. A.

Héraud (Pierre-M.-G.), 102e G. O. A.

Sturm (Jean-J.), 1/19e R. A.

Adde (Jacques-X.), 64e R. A.

Couillard (Jean-C.-D.), section technique de l'armée.

Puy (Robert-F.), 10e R. A.

Tourez (Louis-A.), 1/66e R. A.

Granelle (Jean-C.-J.), 401e R. A.

Baron (Jean-C.), 1/19e R. A.

Tcheltsoff (Wladimir), 64e R. A.

Albier (Charles-A.-A.), 1/19e R. A.

Knerr (Robert), 31e G. A. F. T. A.

Nouven (Pierre-J.), 1/66e R. A.

Sous-lieutenants.

MM.

Laugier (Georges-V.-A.), 405 R. A.

Levazeux (Yves-H.), batterie cadres d'artillerie n° 12 du service prémilitaire.

Baillif (Christian-J.-V.), batterie cadres d'artillerie n° 91 du service prémilitaire.

Define (Alfred-T.-M.), secrétariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Pagand (Henri-N.), 421e R. A. F. T. A.

Picot de Mauras d'Aligny (Albert-M.-F.), 1/24e R. A.

Sanchis (Géraud-J.-P.), 31e groupe de F. T. A.

Sicard (Pierre-H.-M.), état-major de la 10e région militaire.

(1) Date de prise de rang.

Dumas (René-J.), 405e R. A.
Perrault (Jean-Y.-P.), 1/39e R. A.
Petit (Adrien-P.-A.), groupe 1/412e F. T. A.
Mangion (Paul-M.), 67e R. A.
Amat (Raphaël-R.), 405e R. A.
Gaillard (René-H.), batterie cadres d'artillerie n° 31 du service prémilitaire.
Montigon (Paul-G.), 1/39e R. A.
Roland de Ravel (Marie-G.-A.-G.), groupe 1/412e F. T. A.
Roncurel (Louis-M.), 421e R. A.
Bagard (André-V.-E.), 401e R. A.
Corbery (Jean-A.-M.), 64e R. A.
Molinier (Hervé-J.-H.), LL/24e R. A.
Morillon (Jacques-C.-M.), 1/47e R. A.
Barthélémy (Jean-A.), 405e R. A.
Routier (Jean-E.-E.), 31e groupe de F. T. A.
Féraud (Fernand-L.-A.), 1/19e R. A.

Assistantes sociales et auxiliaires sociales coloniales.

PERSONNEL N'AYANT JAMAIS SERVI AUX COLONIES

a) *Assistantes.*

Mme Le Cannelier (Germaine), section coloniale d'action sociale et culturelle de la 10e région. Services comptant du 14 novembre 1941.

Mlle Mirio (Marie-M.), section coloniale d'action sociale et culturelle de la 1re région. Services comptant du 15 novembre 1943.

b) *Auxiliaires.*

Mme veuve Bourdin (Marie-Thérèse), section coloniale d'action sociale et culturelle de la 9e région détachée à Fréjus. Services comptant d'octobre 1943.

Mme veuve Seta (Anita-A.), section coloniale d'action sociale et culturelle du commandement supérieur des troupes de Tunisie. Services comptant du 1er novembre 1943.

Mlle Delquigny (Aimée-H.), section coloniale d'action sociale et culturelle de la 9e région. Services comptant du 1er janvier 1944.

Mlle Loubignac (Marie-H.), section coloniale d'action sociale et culturelle de la 4e région. Services comptant du 1er mai 1944.

MINISTÈRE DES FINANCES

Représentation des fédérations de fonctionnaires au sein de la commission spéciale prévue par l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946.

Le président du conseil et le ministre des finances,

Vu l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946,

Arrêtent:

Article unique. — Les fédérations des fonctionnaires seront représentées au sein de la commission spéciale prévue par l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946 par:

Deux représentants de l'union générale des fédérations des fonctionnaires, désignés par cette union;

Un représentant de la fédération générale des syndicats chrétiens de fonctionnaires, désigné par cette fédération.

Fait à Paris, le 29 janvier 1947.

Le président du conseil,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Receveurs-percepteurs.

Par arrêté du ministre des finances en date du 30 janvier 1947, M. Julliany (René), receveur-percepteur de Bois-Colombes (Seine), affecté à l'administration centrale des finances, a été nommé à la recette-perception du 7e arrondissement, en remplacement de M. Jacquin, mis en service détaché.

M. Julliany a été maintenu affecté à l'administration centrale des finances.

Liste d'aptitude à l'emploi de receveur-percepteur des inspecteurs principaux des services du Trésor (année 1946).

Liste alphabétique.

a) *Paris.*

MM.

Lanier, inspecteur principal de 1re classe à la paierie générale de la Seine.

Pavard, inspecteur principal de 1re classe à la recette centrale des finances de la Seine.

Vieillot, inspecteur principal de 1re classe à la trésorerie générale du Nord.

b) *Hors Paris.*

MM.

Bobigeat, inspecteur principal de 1re classe à la trésorerie générale de la Charente.

Jeanjean, inspecteur principal de 1re classe à la trésorerie générale de l'Hérault.

Moesch, inspecteur principal de 1re classe à la recette centrale des finances de la Seine.

Paire, inspecteur principal de 1re classe à la trésorerie générale des Alpes-Maritimes.

Ravier, inspecteur principal de 1re classe à la trésorerie générale du Rhône.

Ravnaud, inspecteur principal de 1re classe affecté à l'administration centrale.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Prix limites de vente à la production de certains cuirs et peaux bruts d'origine métropolitaine.

Le ministre de l'économie nationale et le ministre de la production industrielle,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté n° 12 159 du 22 mai 1945;
Vu l'arrêté n° 12 488 du 19 juin 1945;
Vu l'arrêté n° 15 172 du 27 août 1946;
Vu l'arrêté n° 16 845 du 16 janvier 1947;
Vu l'avis du comité central des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix des cuirs bruts de bovins d'origine métropolitaine, fixés par l'arrêté n° 12 488 du 19 juin 1945, modifiant l'arrêté n° 15 172 du 27 août 1946, pourront être majorés, dans des proportions variables, en raison directe de l'importance des tonnages mensuels de collecte exprimés en poids frais, et selon les mois considérés, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après:

Bovins.

POURCENTAGE de hausse.	TONNAGES MENSUELS DE COLLECTE		
	Janvier, février, mars, avril, août, septembre.	Mai, juin, juillet.	Octobre, novembre, décembre.
40 p. 100...	De 4.500 à 6.000 t.	De 4.500 à 5.500 t.	De 4.500 à 6.000 t.
60 p. 100...	De 6.001 à 7.000 t.	De 5.501 à 6.000 t.	De 6.001 à 7.500 t.
80 p. 100...	De 7.001 à 8.000 t.	De 6.001 à 7.000 t.	De 7.501 à 9.000 t.
100 p. 100...	Plus de 8.000 t.	Plus de 7.000 t.	Plus de 9.000 t.

Lorsque, pour un mois considéré, le tonnage aura été inférieur à 4.500 t, chiffre anormalement bas, aucune majoration de prix n'interviendra; de plus, pour l'établissement de la majoration de prix des cuirs bruts de bovins collectés le mois suivant, le tonnage réel se rapportant à ce dernier mois sera diminué de la différence entre le chiffre de 4.500 t et le tonnage relatif au mois précédent.

Art. 2. — Les prix des peaux brutes de veau d'origine métropolitaine fixés par l'arrêté n° 12 488 du 19 juin 1945, modifiant l'arrêté n° 12 159 du 22 mai 1945, modifié par l'arrêté n° 15 172 du 27 août 1946, pourront être majorés, dans des proportions variables, en raison directe de l'importance des tonnages mensuels de collecte exprimés en poids frais, et selon les mois considérés, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après:

Veaux.

POURCENTAGE de hausse.	TONNAGES MENSUELS DE COLLECTE		
	Janvier, février, décembre.	Mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre.	Juin, juillet, août.
40 p. 100...	De 1.200 à 1.400 t.	De 1.200 à 1.500 t.	De 1.200 à 1.600 t.
60 p. 100...	De 1.401 à 1.600 t.	De 1.501 à 1.800 t.	De 1.601 à 1.900 t.
80 p. 100...	De 1.601 à 1.800 t.	De 1.801 à 2.100 t.	De 1.901 à 2.300 t.
100 p. 100...	Plus de 1.800 t.	Plus de 2.100 t.	Plus de 2.300 t.

Lorsque, pour un mois considéré, le tonnage aura été inférieur à 1.200 t, chiffre anormalement bas, aucune majoration de prix n'interviendra, de plus, pour l'établissement de la majoration de prix des peaux brutes de veaux collectées le mois suivant, le tonnage réel se rapportant à ce dernier mois sera diminué de la différence entre le chiffre de 1.200 t et le tonnage relatif au mois précédent.

Art. 3. — Les prix des cuirs bruts d'équidés (chevaux, ânes, mulets, poneys et poulains) d'origine métropolitaine, fixés par l'arrêté n° 12 488 du 19 juin 1945, modifiant l'arrêté n° 12 159 du 22 mai 1945, modifié par l'arrêté n° 15 172 du 27 août 1946, pourront être majorés, pour les six premiers mois de 1947, dans des proportions variables en raison directe de l'importance du nombre de peaux collectées mensuellement, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après:

Equidés.

POURCENTAGE de hausse.	NOMBRE DE PEAUX COLLECTÉES mensuellement. Janvier à juin inclus.
40 p. 100...	De 10.000 à 15.000 peaux.
60 p. 100...	De 15.001 à 18.000 peaux.
80 p. 100...	De 18.001 à 20.000 peaux.
100 p. 100...	Plus de 20.000 peaux.

Lorsque, pour un mois considéré, le nombre de peaux collectées aura été inférieur à 10.000, chiffre anormalement bas, aucune majoration de prix n'interviendra; de plus, pour l'établissement de la majoration de prix des cuirs d'équidés collectés le mois suivant, le nombre de peaux collectées ce dernier mois sera diminué de la différence entre 10.000 peaux et le nombre de cuirs d'équidés collectés le mois précédent.

Art. 4. — Un avis publié chaque mois au *Bulletin officiel des services des prix* indiquera les quantités de cuirs et peaux à considérer pour l'application des dispositions qui précèdent.

Art. 5. — La diminution de 5 p. 100 prévue par le décret n° 47-1 du 2 janvier 1947, portant diminution générale des prix, est applicable aux prix qui résultent des dispositions du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 1947.

Le ministre de l'économie nationale,
ANDRÉ PHILIP.

Pour le ministre de la production industrielle et par délégation:

Le directeur du cabinet,
JEAN COUTURE.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 47-234 du 31 janvier 1947 modifiant l'article 23 du décret du 6 mars 1934 relatif à la réforme des études médicales.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 6 mars 1934 relatif à la réforme des études médicales, modifié par le décret du 20 janvier 1946;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 23 du décret du 6 mars 1934 est remplacé par les dispositions suivantes:

« L'admissibilité, l'admission et l'ajournement sont prononcés après délibération du jury au complet.

« Les épreuves théoriques écrites, théoriques orales et les épreuves pratiques donnent lieu, pour chaque candidat, à une note variable de 0 à 10.

« Au premier et au deuxième examen de fin d'année, nul ne peut être admis à subir les épreuves théoriques orales et les épreuves pratiques s'il n'a obtenu la moitié du maximum des points pour l'ensemble des deux épreuves écrites. Nul ne peut être déclaré définitivement reçu s'il n'a obtenu la moitié du maximum des points pour l'ensemble des épreuves théoriques écrites, théoriques orales et pratiques de l'examen.

« Toutefois, à ces deux examens de fin d'année, une note inférieure à 3 à une épreuve théorique écrite, théorique orale ou pratique entraîne l'ajournement du candidat.

« Tout candidat qui échoue à la session de juin-juillet aux épreuves orales et pratiques du premier ou du deuxième examen de fin d'année conserve le bénéfice de son succès aux épreuves théoriques écrites pour la session d'octobre-novembre. L'admissibilité aux épreuves théoriques orales et pratiques de ces deux mêmes examens acquise à la session d'octobre-novembre ne vaut que pour cette session.

« Aux troisième, quatrième et cinquième examens de fin d'année, nul ne peut être déclaré définitivement reçu s'il n'a obtenu une note égale ou supérieure à 5 pour chacune des épreuves théoriques orales et pratiques.

« A la session de juin-juillet, tout candidat n'ayant pas obtenu pour chacune des épreuves théoriques orales et pratiques une note égale ou supérieure à 5 est ajourné à la session d'octobre-novembre, mais il conserve le bénéfice des épreuves pour lesquelles il a obtenu la moitié du maximum des points.

« En cas de nouvel échec à la session d'octobre-novembre, il est renvoyé à la session de juin-juillet de l'année suivante et doit subir à nouveau toutes les épreuves théoriques orales et pratiques de l'examen.

« Toutefois, les candidats au cinquième examen de fin d'année ayant subi un ou plusieurs échecs partiels à la session d'octobre-novembre ne sont tenus à réparer que ce ou ces échecs partiels à la session suivante de juin-juillet, le bénéfice des autres épreuves restant acquis.

« Les candidats à l'un des premier, deuxième, troisième et quatrième examens de fin d'année renvoyés à la session de juin-juillet, après échec, ne peuvent subir les épreuves de leur examen qu'à la condition de justifier qu'ils ont effectué à nouveau tous les travaux pratiques et les stages hospitaliers afférents à leur année d'études.

« Les candidats au cinquième examen de fin d'année ne peuvent se présenter à la session de juin-juillet que s'ils ont effectué à nouveau tous les travaux pratiques afférents à l'épreuve ou aux épreuves auxquelles ils ont été ajournés, ainsi que tous les stages hospitaliers de la cinquième année ».

Art. 2. — Est abrogé le décret du 20 janvier 1946 susvisé.

Art. 3. — Les dispositions du présent décret sont applicables à compter du 1er janvier 1947.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Financement du contrôle médical scolaire du premier degré.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 46-2697 du 26 novembre 1946 portant organisation financière du contrôle médical scolaire dans les établissements du premier degré, notamment son article 1er;

Vu la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le premier trimestre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Les dépenses occasionnées par les visites et examens médicaux prescrits aux articles 1er, 2 et 10 de l'ordonnance du 18 octobre 1945, sont ainsi réparties:

	p. 100.
Personnel médical	40
Personnel social	40
Dépistage des affections bucco-dentaires	5
Frais de fonctionnement et frais de gestion des centres médico-scolaires	15

Art. 2. — Ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts au titre du chapitre 359 du budget du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — Les crédits correspondants sont délégués au préfet de chaque département; la ventilation de ces crédits est effectuée par l'inspecteur d'académie.

Art. 4. — Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1947.

M.-E. NAEGELEN.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, ensemble le décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 14 de ladite ordonnance;

Vu le décret du 13 janvier 1946 fixant les conditions d'intégration des fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'agriculture dans les nouveaux cadres d'administrateur, d'agent supérieur et de secrétaire d'administration;

Vu les lois des 17 avril 1924, 9 décembre 1927 et 31 mars 1928 (art. 7);

Vu la circulaire n° 1429 en date du 21 août 1946 du conseiller d'Etat, secrétaire général du Gouvernement, relative à l'application de l'article 32 du décret du 22 mai 1946;

Vu le procès-verbal du 16 novembre 1946 de l'examen d'aptitude ouvert le 24 octobre 1946 pour l'intégration de certains agents de l'administration centrale dans le cadre des secrétaires d'administration;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et du personnel,

Arrête:

Art. 1er. — Les agents de l'administration centrale ci-après désignés sont intégrés, à compter du 1er janvier 1946, dans le corps des secrétaires d'administration:

1re classe.

1er échelon.

M. Baudier.

2e classe.

2e échelon.

Mme Cramer. | M. Chochois.

1er échelon.

M. Turpin (Raymond).
Mlle Dorleans.
M. Moutonnet.
Mme Giordano.
MM. Clerge.
Petiré.
Mlles Bongrand.
Laumond.
M. Clerc.
Mlle Hansotte.
Mme Lucas.
M. Delignières.
Mme Cointepois.
Mlle Cesses.
Mmes Battu.
Le Gall.
M. Beauchet (Emmanuel).
Mlle Groysillier.
Mmes Bernard.
Suillerot.
Mlles Landel.
Jeulin.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1947.

Le président du conseil,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Génie rural.

Par arrêté en date du 28 janvier 1947, M. Lemierre, ingénieur adjoint du génie rural, en service détaché au ministère des travaux publics, des transports et de la reconstruction, est réintégré dans le corps du génie rural, à compter du 1er mars 1947.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 20 janvier 1947, l'arrêté ministériel du 30 août 1945, portant mutation d'office, à Livet-Gavet (Isère), triage n° 2 de l'inspection des eaux et forêts de Grenoble, de M. Delauzun (Edouard), garde domanial des eaux et forêts à Luc-en-Diois (Drôme), triage n° 21 de l'inspection des eaux et forêts de Die, est rapporté.

Par arrêté en date du 20 janvier 1947, l'arrêté ministériel du 25 avril 1946 est rapporté en ce qui concerne l'affectation à Luc-en-Diois (Drôme), triage n° 21 de l'inspection des eaux et forêts de Die, de M. Ronin (Paul-Henri-Antonin), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), triage n° 25 de l'inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Tarif des péages perçus au port de Marseille et dans ses annexes au profit de la chambre de commerce.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1947:

Page 512, 1re colonne, titre Ier, Taxes sur les navires, A, paragraphe *b*, au lieu de: « 2,50 francs par tonneau de jauge nette légale... », lire: « 2,60 F par tonneau de jauge nette légale... ».

Page 513, 1re colonne, B. Militaires français permissionnaires voyageant à leurs frais et émigrants de 4e classe, au lieu de: « En provenance ou à destination des ports corses, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc; par tête: 42 F. », lire: « En provenance ou à destination des ports de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc: 8 F. »; 2e colonne, C, Taxes spéciales sur les passagers dits « excursionnistes » ou participant à des croisières dans les conditions fixées par décret du 28 décembre 1938, supprimer la dernière phrase du dernier alinéa: « En aucun cas le montant des droits ainsi exigés ne pourra dépasser les limites maxima fixées par l'article 16 de la loi du 7 avril 1902 ou les lois modificatives ».

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décret du 31 janvier 1947 portant délégation de signature en faveur de M. Moury, directeur adjoint à l'administration générale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la production industrielle,

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 relative à l'organisation du ministère de la production industrielle;

Vu l'arrêté du 11 juin 1945 portant rattachement de la direction des services de liquidation des marchés à la direction de l'administration générale;

Vu l'acte dit loi du 20 juillet 1940 relative à la résiliation et à la liquidation des marchés passés par l'Etat pour les besoins de la défense nationale, provisoirement applicable;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux marchés et commandes passés par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte;

Vu la loi du 7 octobre 1946 (art. 98 à 104) portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946;

Vu l'arrêté du 4 novembre 1946 relatif à la passation et à l'approbation des marchés et conventions;

Vu l'arrêté du 14 juin 1945 chargeant M. Moury, directeur adjoint de l'administration générale, de la direction des services de liquidation des marchés,

Décrète:

Art. 1er. — M. Moury (François), directeur adjoint de l'administration générale, administrateur civil de 1re classe, chargé de la direction des services de liquidation, reçoit à ce titre délégation permanente et générale à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du ministre de la production industrielle:

1° Les contrats, conventions et décisions intervenant en application des dispositions de l'acte dit loi du 20 juillet 1940 relative à la résiliation et à la liquidation des marchés passés par l'Etat pour les besoins de la défense nationale, ainsi que toutes décisions contentieuses résultant de cette liquidation;

2° Les conventions ou décisions intervenant en application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux marchés et commandes passés par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte, qui, ressortissant des différentes directions ou services du ministère de la production industrielle, sont d'un montant inférieur à 30 millions de francs.

Les conventions passées en application de ces dispositions avec les titulaires des commandes ou marchés dont la poursuite est prescrite pour le compte d'une collectivité publique ou d'un organisme officiel;

3° Les marchés de régularisation intervenant en application de la loi du 7 octobre 1946 (art. 98 à 104) et relatifs aux commandes passées pour le compte des forces alliées, dont le montant est compris entre 2 millions et 15 millions de francs, ainsi que les contrats, conventions ou décisions tendant à fixer les indemnités de résiliation.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'administration générale auquel, en application de l'arrêté du 4 novembre 1946 relatif à la passation et à l'approbation des marchés et conventions, délégation permanente et générale a été donnée à l'effet d'approuver les conventions de toute nature, marchés de travaux ou de fournitures, M. Moury, agissant en tant que chef du service central des marchés, est habilité à signer les mêmes contrats dont le montant n'excède pas:

15 millions de francs s'il y a eu appel à la concurrence;

8 millions s'il n'y a pas eu appel à la concurrence.

Art. 3. — Le ministre de la production industrielle est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

Décret n° 46-2850 portant nationalisation de biens appartenant à la Compagnie générale industrielle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1946: page 11147, article 1er, 2e ligne, au lieu de: « aux houillères d'Aquitaine », lire: « aux houillères du bassin d'Aquitaine... »; 4e alinéa, au lieu de: « Sont compris notamment dans les transferts, du central électrique et ses annexes », lire: « Sont compris notamment dans les transferts la centrale électrique et ses annexes »; article 4, 4e ligne, au lieu de: « ... chacun en ce qui les concerne... », lire: « chacun en ce qui le concerne ».

Création d'une commission interministérielle du papier de presse.

Le ministre de la production industrielle

Arrête:

Art. 1er. — Il est constitué une commission ayant pour objet d'examiner dans leur ensemble les conditions techniques et économiques de production, de distribution et d'utilisation des papiers de presse, de proposer au Gouvernement les solutions d'urgence qu'impose la situation présente et de l'éclairer sur les données permettant l'élaboration d'une politique générale.

Art. 2. — La commission est ainsi composée:

Un représentant de la présidence du conseil, président.

Un représentant du ministère de l'économie nationale.

Un représentant du ministère des finances.

Un représentant du ministère de la production industrielle.

Un représentant du ministère de l'agriculture.

Un représentant du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres.

Les membres de la commission ont la faculté de se faire assister ou suppléer par un ou plusieurs représentants de leur département ministériel.

Art. 3. — La commission entendra les représentants des autres départements ministériels qui, à un titre quelconque, sont intéressés par ses travaux.

Elle devra également entendre des représentants qualifiés des groupements intéressés par la production, la distribution et la consommation du papier de presse.

Art. 4. — La commission devra déposer son rapport avant le 15 février 1947.

Postérieurement au dépôt de ce rapport, la commission pourra, à la diligence de son président, être convoquée à nouveau pour l'étude des modalités d'application des mesures décidées par le Gouvernement.

Art. 5. — Pour les travaux de secrétariat de la commission, le président aura la faculté de s'assurer auprès des départements ministériels intéressés les concours en personnel et matériel qui lui seront nécessaires.

Fait à Paris, le 31 janvier 1947.

Le président du conseil,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Le ministre de la jeunesse, des lettres et des arts,
PIERRE BOURDAN.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateur des colonies.

Par arrêté en date du 17 janvier 1947, M. Peillon (Jacques), administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1946.

Par arrêté en date du 21 janvier 1947, du ministre de la France d'outre-mer, M. Ninine (Benjamin-Emmanuel-Thaïs), administrateur de 1re classe des colonies, a été placé dans la position de disponibilité sans traitement, pour compter du 28 novembre 1946 et pendant toute la durée de son mandat à l'Assemblée nationale.

Météorologie coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 24 janvier 1947:

I. — Ont été intégrés, dans le cadre colonial des ingénieurs des travaux météorologiques, pour compter du 1er janvier 1946, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

A la 2e classe du grade d'ingénieur des travaux météorologiques.

M. Bougnol (Victor), sans ancienneté civile (rappels militaires conservés: 1 an 2 mois 3 jours).

A la 3e classe du grade d'ingénieur des travaux météorologiques.

M. Porrot (René), avec une ancienneté civile de 6 mois (rappels militaires conservés: 3 mois 4 jours).

A la 4e classe du grade d'ingénieur des travaux météorologiques.

M. Bonsom (Emile), sans ancienneté civile (rappels militaires conservés: 23 jours).

M. de Mazières (Georges), sans ancienneté civile (rappels militaires conservés: 1 mois 10 jours).

M. Moreau (Louis), sans ancienneté civile (rappels militaires conservés: 1 an 5 mois 22 jours).

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

M. Baudry (Pierre), avec une ancienneté civile de 4 mois (rappels militaires conservés: 8 mois 28 jours).

M. Dauby (Léon), avec une ancienneté civile de 1 an.

M. David (Georges), avec une ancienneté civile de 4 mois (rappels militaires conservés 6 mois 4 jours).

M. Queille (Jean), avec une ancienneté civile de 8 mois.

M. Rayband (Paul), avec une ancienneté civile de 6 mois (rappels militaires conservés: 1 mois 8 jours).

M. Raito (Auguste), avec une ancienneté civile de 4 mois.

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

M. Alfonsi (Gualbert), avec une ancienneté civile de 2 mois.

M. Bellion (France), avec une ancienneté civile de 8 mois.

M. Camu (Marcel), avec une ancienneté civile de 8 mois (rappels militaires conservés: 2 mois 9 jours).

M. Fairmaire (Paul), avec une ancienneté civile de 1 an (rappels militaires conservés: 1 an).

M. Felgine (Henri), avec une ancienneté civile de 4 mois (rappels militaires conservés: 11 mois 15 jours).

M. Manselon (Roger), avec une ancienneté civile de 4 mois 17 jours (rappels militaires conservés: 1 an 8 mois 2 jours).

M. Navarro (Jean), avec une ancienneté civile de 6 mois 15 jours.

M. Savaron (Raymond), sans ancienneté civile.

M. Steinmetz (Camille), avec une ancienneté civile de 2 mois (rappels militaires conservés: 9 mois 2 jours).

A la 4e classe après 2 ans du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

M. Boyer (Alexis), avec une ancienneté civile de 2 ans (rappels militaires conservés: 2 ans).

M. Ferroul (Raymond), avec une ancienneté civile de 2 ans.

A la 4e classe avant 2 ans du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

M. Lackermance (Guy), avec une ancienneté civile de 1 an 3 mois 18 jours.

M. Vieux (Frantz), avec une ancienneté civile de 2 ans.

Au grade d'ingénieur adjoint stagiaire.

M. Barriety de Barde (Roger), avec une ancienneté civile de 6 mois 12 jours.

M. Grandin (Jean), avec une ancienneté civile de 9 mois 24 jours.

M. Jeandidier (Gabriel), avec une ancienneté civile de 6 mois 12 jours.

M. Lesieur (Gérard), avec une ancienneté civile de 9 mois 24 jours.

M. Pol (Henri), avec une ancienneté civile de 9 mois 24 jours.

M. Reynes (Jean), avec une ancienneté civile de 9 mois 24 jours.

M. Thievet (Emile), avec une ancienneté civile de 6 mois 12 jours.

M. Vogt (Jean), avec une ancienneté civile de 9 mois 24 jours.

M. Bourrhis (Eugène), avec une ancienneté civile de 1 mois 19 jours.

M. Collobert (Pierre), sans ancienneté civile.

M. Doville (Claude), sans ancienneté civile.

M. Goudeau (André), avec une ancienneté civile de 19 jours.

M. Renard (Jean), avec une ancienneté civile de 20 jours.

M. Rodier (René), avec une ancienneté civile de 4 mois 23 jours.

M. Sire (Jean), avec une ancienneté civile de 4 mois 8 jours.

II. — Ont été intégrés dans le cadre colonial des ingénieurs des travaux météorologiques:

Au grade d'ingénieur adjoint stagiaire.

MM. Bardet (Félix), Vittori (Aurèle), Breton (Max), Meallares (Henri), sans ancienneté civile, pour compter de la date de prise de service.

MM. Vittori (Aurèle), Breton (Max) et Meallares (Henri), effectueront un stage à l'office national météorologique. La date d'entrée en stage comptera comme date de prise de service effective.

III. — Ont été intégrés à titre précaire dans le cadre colonial des ingénieurs des travaux météorologiques:

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

M. Hetier (Gilbert), sans ancienneté civile, pour compter du 1er janvier 1946.

A la 4e classe avant 2 ans du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

M. Ballet (Marcel), sans ancienneté civile, pour compter du 1er janvier 1945, au point de vue exclusif de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947:

A été rapporté l'arrêté du 9 août 1946 portant titularisation d'agents du service météorologique, les ingénieurs adjoints stagiaires dont les noms suivent:

(Pour compter du 6 mars 1946.)

MM. Reynes (Jean), Lesieur (Gérard), Grandin (Jean), Vogt (Jean), Pol (Henri).

(Pour compter du 18 juin 1946.)

MM. Barriety de Barde (Roger), Thievet (Emile), Jeandidier (Gabriel).

Recherches scientifiques coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947, M. Cohic, chargé de recherches stagiaires de l'office de la recherche scientifique coloniale, est affecté à l'Afrique occidentale française.

M. Cohic sera pris en solde au compte du budget général de l'Afrique occidentale française pour compter du 1er novembre 1946.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947:

I. — Les fonctionnaires et agents du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dont les noms suivent, mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer dans les conditions de l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913, ont été détachés dans le cadre général des transmissions coloniales ainsi qu'il suit:

A. — Pour compter du 15 avril 1945.

Avec le grade de directeur de 2e classe.

M. Roger (André) (avec une ancienneté civile de 3 ans 6 mois 7 jours).

Avec le grade de contrôleur principal de 1re classe avant 3 ans.

(Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones.)

M. Tenerre (Jean) (avec une ancienneté civile de 2 ans 8 mois).

Avec le grade de contrôleur de 1re classe.

(Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones.)

M. Le Ber (Adolphe) (avec une ancienneté civile de 5 ans 4 mois 20 jours).

M. Delhom (Urbain) (avec une ancienneté civile de 3 ans 2 mois 15 jours).

M. Hadjadj (Robert) (avec une ancienneté civile de 2 ans 10 mois 23 jours).

B. — Pour compter du 1er avril 1946.

Avec le grade d'ingénieur principal de 4e classe (2e échelon).

M. George (Jean) (avec une ancienneté civile de 8 mois 5 jours).

C. — Pour compter du 16 juin 1946.

Avec le grade de contrôleur de 1re classe.

(Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones.)

M. Mouzay (Pierre) (avec une ancienneté civile de 1 an 2 mois 15 jours).

D. — Pour compter du 1er juillet 1946.

Avec le grade de contrôleur de 2e classe.

(Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones.)

M. Allais (Roger) (avec une ancienneté civile de 9 mois 15 jours).

M. Harrault (Guy) (avec une ancienneté civile de 5 mois 25 jours).

Avec le grade de contrôleur de 1re classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Mas (Robert) (avec une ancienneté civile de 1 mois 20 jours).

E. — Pour compter du 6 juillet 1946.

Avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après 3 ans.

(Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.)

M. Geoffroy (Louis) (avec une ancienneté civile de 4 ans 4 mois 20 jours).

F. — Pour compter du 15 juillet 1946.

Avec le grade de contrôleur de 1re classe.

(Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.)

M. Souverain (André) (avec une ancienneté civile de 1 an 3 mois 10 jours).

G. — Pour compter du 16 juillet 1946.

Avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après 3 ans.

(Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.)

M. Cornec (René) (avec une ancienneté civile de 8 ans 5 mois 5 jours).

H. — Pour compter du 1er août 1946.

Avec le grade de contrôleur principal de 3e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Poncet-Montange (Henri) (avec une ancienneté civile de 3 ans 28 jours).

Avec le grade de contrôleur de 2e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Quentric (Robert) (avec une ancienneté civile de 1 an 11 mois 23 jours).

M. Budes (Eugène) (avec une ancienneté civile de 1 an 10 mois 15 jours).

Avec le grade de vérificateur de 2e classe du service des installations.

M. Legat (Pierre) (avec une ancienneté civile de 1 an 3 mois 20 jours).

I. — Pour compter du 16 septembre 1946.

Avec le grade de contrôleur principal de 2e classe.

(Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.)

M. Gourragne (Fernand) (avec une ancienneté civile de 1 an 11 mois 25 jours).

J. — Pour compter du 1er octobre 1946.

Avec le grade de vérificateur de 5e classe du service des installations.

M. Blin (Marcel) (avec une ancienneté civile de 3 mois 10 jours).

K. — Pour compter du 16 octobre 1946.

Avec le grade de contrôleur principal de 3e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Garidelli de Quincenet (Fernand) (avec une ancienneté civile de 2 mois 5 jours).

Avec le grade de contrôleur de 2e classe.

(Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.)

M. Normand (André) (avec une ancienneté civile de 1 an 9 mois 25 jours).

II. — Les présentes assimilations ont effet, tant au point de vue de la solde qu'au point de vue de l'ancienneté, pour compter des dates sus-indiquées.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947:

I. — Les agents du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dont les noms suivent, mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer dans les conditions de l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913, ont été détachés dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise) ainsi qu'il suit:

1° Pour compter du 16 août 1946.

A. — Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones

Avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après trois ans.

M. Peytraud (Gabriel) (avec une ancienneté civile de 2 ans 3 mois 15 jours).

Avec le grade de contrôleur principal de 1re classe avant trois ans.

M. Gastambide (Pierre) (avec une ancienneté civile de 2 ans 8 mois).

M. Hubert (Henri) (avec une ancienneté civile de 2 ans 8 mois).

M. Pallado (Emile) (avec une ancienneté civile de 10 mois 10 jours).

Avec le grade de contrôleur de 1re classe.

M. Noguer (Justin) (avec une ancienneté civile de 3 ans 9 mois 25 jours).

M. Garrigues (René) (avec une ancienneté civile de 3 ans 5 mois 18 jours).

M. Chatelain (René) (avec une ancienneté civile de 3 ans 18 jours).

M. Maneville (Louis) (avec une ancienneté civile de 2 ans 8 mois 28 jours).

M. Bourrust (Raymond) (avec une ancienneté civile de 5 mois 25 jours).

Avec le grade de contrôleur de 2e classe.

M. Gandouly (Robert) (avec une ancienneté civile de 1 an 9 mois 18 jours).

M. Dugue (Robert) (avec une ancienneté civile de 1 mois 3 jours).

M. Pajon (André) (avec une ancienneté civile de 10 jours).

Avec le grade de contrôleur de 4e classe.

M. Pennanech (Eugène) (avec une ancienneté civile de 1 an 11 mois 18 jours).

M. Tisne (Jean) (avec une ancienneté civile de 1 an 11 mois 5 jours).

B. — Services techniques des postes, télégraphes et téléphones

Avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après trois ans des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Sourisse (Jean) (avec une ancienneté civile de 3 mois 15 jours).

Avec le grade de contrôleur principal de 3e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Fustec (Joseph) (avec une ancienneté civile de 4 ans 5 mois 18 jours).

M. Voisin (Georges) (avec une ancienneté civile de 3 ans 3 mois 20 jours).

M. Guillaud (Paul) (avec une ancienneté civile de 3 ans 3 mois 8 jours).

Avec le grade de contrôleur de 1re classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Loir (Bernard) (avec une ancienneté civile de 1 an 10 mois 15 jours).

Avec le grade de contrôleur de 1re classe avant trois ans de service des lignes.

M. Jamet (Lucien) (avec une ancienneté civile de 1 an 3 mois 10 jours).

Avec le grade de chef d'équipe de 5e classe du service des lignes.

M. Beigbeder (Henri) (avec une ancienneté civile de 1 an 3 mois).

Avec le grade de vérificateur principal de 3e classe du service des installations.

M. Vandenbessalaer (François) (avec une ancienneté civile de 10 ans 9 mois).

Avec le grade de vérificateur de 2e classe du service des installations.

M. Antoine (Paul) (avec une ancienneté civile de 1 mois 4 jours).

Avec le grade de vérificateur de 5e classe du service des installations.

M. Lachabrouilli (André) (avec une ancienneté civile de 1 an 2 mois 7 jours).

M. Dupuis (René) (avec une ancienneté civile de 1 an 1 mois 14 jours).

Avec le grade de vérificateur stagiaire du service des installations.

M. Sarlin (Georges) (avec une ancienneté civile de 1 an 3 mois 5 jours).

M. Puret (André) (avec une ancienneté civile de 1 an 8 jours).

2° Pour compter du 20 août 1946.

Avec le grade de contrôleur de 1re classe.

(Branche exploitation postes, télégraphes et téléphones.)

M. Royant (Jean) (avec une ancienneté civile de 1 an 9 mois).

II. — Les présentes assimilations ont effet, tant au point de vue de la solde qu'au point de vue de l'ancienneté, pour compter des dates susindiquées.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Pierre-Justin Fabre, contrôleur stagiaire des installations radioélectriques du cadre général des transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947, la démission de son emploi offerte par M. Terrier (Michel), ingénieur adjoint de 4e classe stagiaire, a été acceptée pour compter du 1er août 1946.

Travaux publics, chemins de fer et port de la Réunion.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1947, M. Henry (Georges), ingénieur en chef de 1re classe des travaux publics des colonies, a été nommé directeur des travaux publics et du chemin de fer et port de la Réunion, pour compter de la date à laquelle il a pris son service.

Travaux publics, mines et techniques industrielles des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1947, M. Ouvrard (Roger), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées du 16 juin 1941, placé en service détaché à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour compter du 1er novembre 1946, a été, pour compter de cette date, classé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles, au grade d'ingénieur principal de 3e classe des travaux publics et affecté à l'Indochine.

Il conserve à la date du 1er novembre 1946 une ancienneté effective de 1 an 4 mois 15 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 janvier 1947, M. Michaud (Paul), ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics de l'Etat du 1er janvier 1943, placé en service détaché à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour compter du 1er février 1947, a été, pour compter de cette date, classé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies, au grade d'ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics, et affecté à la Guadeloupe.

Il conserve à la date du 1er février 1947 une ancienneté effective de 4 ans 1 mois.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 3 janvier 1946 nommant M. Jacques Maillet directeur général du travail et de la main-d'œuvre,

Arrête:

Article unique. — Délégation est donnée à M. Jacques Maillet, directeur général du travail et de la main-d'œuvre, à l'effet de signer:

1° Toutes conventions ou tous contrats, individuels ou collectifs, en vue de la rééducation professionnelle des prisonniers de guerre, des artisans ruraux, des déficients et, en général, des travailleurs en rééducation;

2° Tous arrêtés et décisions portant agrément des centres de formation professionnelle créés en application des décret et arrêté du 15 février 1945 et du décret du 9 novembre 1946, ainsi que tous arrêtés et décisions portant attribution d'avances ou subventions à ces mêmes centres;

3° Tous arrêtés allouant des subventions aux diverses caisses d'assurances-chômage;

4° Toutes décisions de caractère individuel portant attribution de secours aux travailleurs étrangers et à leur famille;

5° Toutes conventions passées soit avec la Société nationale des chemins de fer français, soit avec des entreprises de transports, pour le transport des travailleurs déplacés ou appartenant à des formations de main-d'œuvre;

6° Tous baux et actes de résiliation de baux passés pour les besoins des formations de main-d'œuvre collective, les magasins et garages, les centres d'hébergement et d'immigration et les centres de formation professionnelle;

7° Toutes décisions entérinant les procès-verbaux de perte d'effets et de matériel et permettant décharge régulière des comptabilités matières des magasins dépendant de la direction générale du travail et de la main-d'œuvre;

8° Toutes commandes et tous marchés de fournitures et de travaux ne dépassant pas 5 millions de francs passés pour la satisfaction des besoins en effets et en matériel et pour l'installation des formations de main-d'œuvre et des travailleurs déplacés;

9° Tous arrêtés pris en application de l'article 2 de l'ordonnance du 1er mai 1945 relative aux conditions d'agrément et de financement des travaux de circonstance à entreprendre par les collectivités et établissements publics pour favoriser la reprise de l'activité générale et l'emploi des chômeurs et des prisonniers rapatriés.

Fait à Paris, le 28 janvier 1947.

A. CROIZAT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 4 février 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination de dix membres de la commission chargée de proposer des mesures de grâce amnistiante en Algérie.

3. — Nomination de deux membres de la commission supérieure de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

4. — Nomination de trois membres du conseil supérieur de la sécurité sociale.

5. — Nomination d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales.

6. — Nomination d'un membre du conseil supérieur de la mutualité.

7. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission de l'agriculture.

8. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission du ravitaillement.

9. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des moyens de communication.

10. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission de la production industrielle.

11. — Nomination:

a) D'un conseiller de la République chargé de représenter les Français résidant en Europe ou en Afrique;

b) D'un conseiller de la République chargé de représenter les Français résidant en Amérique;

c) D'un conseiller de la République chargé de représenter les Français résidant en Asie ou en Océanie.

12. — Discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier. (Nos 284-363. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

13. — Discussion du projet de loi relatif à l'organisation du marché de la viande. (No 282.)

14. — Discussion du projet de loi complétant et modifiant la législation économique. (No 283.)

15. — Discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance no 45-2400 du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine. (Nos 246-422. — M. Jaquet, rapporteur.)

16. — Discussion du projet de loi modifiant et complétant l'article 49 de la loi de finances du 30 juillet 1913 relatif aux indemnités de déplacement et de séjour allouées aux conseillers généraux. (Nos 274-415. — M. Robert Badanger, rapporteur.)

17. — Discussion du projet de loi relatif au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés. (No 298.)

18. — Discussion du projet de loi autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue. (Nos 210-423. — M. Barthelemy, rapporteur.)

Séance du mardi 4 février 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Olmi, jusques et y compris M. Séron.

Tribunes. — Depuis M. Petit, jusques et y compris M. Pleven.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 31 janvier 1947.

Présents. — MM Bas, Baurens, Blanchet, Bocquet, Boulet (Paul), Mme Boutard, MM. Caron, Castera, Charpentier, Chevallier (Pierre) (Loiret), Delcos, Durroux, Gros, Guille, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Moussu, Paumier, Pirot, Pouyet, Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Signor, Terpend, Valay, Vée (Gérard), Zunino.

Excusés. — M. Guillou (Louis).

Suppléant. — M. Dumet (Jean-Louis) (de M. Perdon (Hilaire).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du vendredi 31 janvier 1947.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Béranger (André), Billères, Binot, Boysson (de), Calas, Cayol, Coulibaly Ouezzin, Deixonne, Mlle Dienesch, M. Doyen, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Farine (Philippe), Finet, Garcia, Giovoni, Hamon, Mlle Lamblin, M. Le Bail, Mme Lempereur, MM. Le Scielour, Lhuissier, Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Mlle Rumeau, MM. Schaufler, Viatte, Mlle Weber.

Excusés. — M. Bèche.

Suppléant. — M. Lenormand (de Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure).

Commission des moyens de communication.

Séance du vendredi 31 janvier 1947.

Présents. — MM. Ahne, Apithy, Aubane, Babet (Raphaël), Barbier, Barthélémy, Beauquier, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bergeret, Bour, Bouret, Bruyneel, Charlot (Jean), Dagain, David (Jean) (Seine-et-Oise), Evrard, Jadfard, Lécrivain-Servoz, Livry-Level, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Mme Méty, MM. Midol, Morand, Poumadère, Reeb, Mme Reyraud, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Vergès, Vuillaume.

Excusés. — MM. Schmidt (Albert) (Bas-Rhin), Béné (Maurice).

Suppléants. — MM. Bichet (de M. Hulin), Villard (de M. Schaff), Zunino (de M. Bourbon), de Moustier (de M. de Geoffre).

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 4 février 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de la commission de comptabilité (art. 16 et 18 du règlement).

2. — Vérification de pouvoirs (*suite*). Constantine (2e collège), (M. Cherrier rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Bassanne, jusques et y compris M. Carcassonne.

Tribunes. — Depuis M. Cardin, jusques et y compris M. Djaument.

Liste des candidats à la commission de comptabilité établie par les bureaux des groupes et remise le 30 janvier 1947 au secrétariat général, conformément aux articles 16 et 58 du règlement.

MM. Baratgin, Barre (Henri), Cardonne (Gaston), Francesch', Hyvrard, Mme Roche (Marie), MM. Serot (Robert), Thomas (Jean-Marie), Vignard (Valentin-Pierre).

Désignation de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du 29 janvier 1947, la commission des finances a désigné:

1o M. Grenier (Jean-Marie), en vue de représenter le Conseil de la République au sein de la commission de contrôle de la circulation monétaire;

2o M. Thomas (Jean-Marie), en vue de représenter le Conseil de la République au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac;

3o M. Cardonne (Gaston), en vue de représenter le Conseil de la République au sein de la commission supérieure de classement des recettes buralistes.

Modification aux listes des membres des groupes politiques.

APPARENTÉS AU GROUPE COMMUNISTE

(13 membres au lieu de 11.)

Ajouter les noms de MM. Paquirissamypoulle, Soubbaya.

Commission des finances.

Séance du vendredi 31 janvier 1947, à vingt et une heures trente.

Présents. — MM. Avinin, Courrière, Laffargue, Lanbadoure, Mahdad, Minvelle, Monnet, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du vendredi 31 janvier 1947.

Présents. — MM. André (Max), Boivin-Champeaux, Carcassonne, Chaumel, Cherrier (René), Colardeau, Courrière, Félice (de), Fournier, Mme Girault, MM. Landaboure, Laurenti, Pernot (Georges), Pialoux, Willard (Marcel).

Excusés. — MM. Berthelot (Jean-Marie), Bordeneuve, Bosson, Carles, Charlet, Fourré, Rausch (André).

Erratum au *Journal officiel* du jeudi 30 janvier 1947: page 1108, 3e colonne, 14e ligne, après le nom de M. Dupic, rétablir le nom de Mme Eboué.

Convocation de bureau.

Le 5e bureau se réunira le mardi 4 février 1947, à quatorze heures quinze (local du 1er bureau):

Examen de dossiers électoraux de territoires d'outre-mer.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de sténographes des débats du Conseil de la République aura lieu le 15 février 1947.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 14 février 1947, au secrétariat général du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1o Extrait de leur acte de naissance sur papier timbré;
2o Extrait récent de leur casier judiciaire;
3o Certificat de bonne vie et mœurs;
4o Note indiquant leur situation de famille;
5o Copie des titres universitaires;
6o Certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République, qui recevra les candidats de Paris à son domicile, 127, boulevard Saint-Michel (Odéon 49-89), les mardis, jeudis et samedis, de quatorze heures à seize heures, et les candidats de province le 14 février 1947, à partir de seize heures trente, 36, rue de Vaugirard (métro Odéon);
7o Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 7 novembre 1946, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire.

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale, ou qu'en tout état de cause ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Le programme du concours et tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au chef du service sténographique du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15 *bis*, rue de Vaugirard (métro Odéon), les mardis, jeudis et samedis, à partir de quinze heures.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de graines potagères.

Les importateurs de graines potagères en provenance du Danemark sont avisés que le contingent ouvert pour la campagne 1946-1947 n'étant pas atteint, ils peuvent déposer leurs projets de demandes d'importation jusqu'au 8 février 1947 au groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants, 2, rue du Louvre, en vue d'une transmission ultérieure au service central des licences.

Les importateurs de graines potagères en provenance de Hollande sont avisés que le contingent ouvert pour la campagne 1946-1947 n'étant pas atteint, ils peuvent déposer leurs projets de demandes d'importation jusqu'au 8 février 1947 au groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation de semences, graines et plants, 2, rue du Louvre, en vue d'une transmission ultérieure au service central des licences, 44, rue François Ier.

Ministère de la production industrielle.

Décision générale L. 35, du 29 janvier 1947, du répartiteur des matériaux de construction de la section des produits minéraux et matériaux de construction de l'office central de répartition des produits industriels.

(Suspension de la décision générale L. 33 du 11 octobre 1946 instituant un secteur libre pour la vente du ciment.)

Le répartiteur des matériaux de construction,

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 relative à la répartition des produits industriels et la réglementation provisoirement maintenue en vigueur par ladite ordonnance;

Vu l'arrêté du 3 novembre 1945 créant la section des produits minéraux et matériaux de construction de l'office central de répartition des produits industriels et déterminant sa compétence;

Vu la décision générale L 33 du 11 octobre 1946;

Considérant que les conditions qui avaient motivé l'accomplissement de la répartition cessent d'être réalisées,

Décide:

Art. 1er. — A dater du 1er février 1947, l'application de la décision L. 33 du 11 octobre 1946, instituant un secteur libre pour la vente du ciment, est suspendue.

Art. 2. — A la même date, sont provisoirement remises en vigueur les dispositions prévues par la décision L. 5 du 12 novembre 1941, du répartiteur chef de la section des produits divers, et les dispositions de la décision particulière L. 246 du 10 mai 1946 du répartiteur des matériaux de construction.

Art. 3. — Par mesure exceptionnelle et transitoire, les producteurs pourront continuer à livrer jusqu'au 28 février 1947, suivant leurs disponibilités, totalité ou partie des tonnages de ciment dont, avant le 1er février 1947, ils auront enregistré les commandes émanant d'utilisateurs approvisionnés antérieurement sur le secteur libre, tel qu'il est défini par la décision générale L. 33.

Toutefois les producteurs ne pourront destiner aux livraisons de cette espèce plus du tiers du tonnage global de ciment qu'ils expédieront au cours du mois de février 1947.

Art. 4. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision expose son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Le répartiteur des matériaux de construction,
E. BOYER.

L'inspecteur général des mines, délégué au service des matériaux de construction, commissaire à la répartition,
A. MAYER.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS (9e)
R. C.: Seine 38921.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 60 obligations 4 0/0 1944 dont le troisième amortissement est prévu pour le 15 février 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1947.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Compagnie électrique de la Loire et du Centre

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 280.000.000 DE FRANCS
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE D'AGUESSEAU, PARIS (8e)
R. C.: Seine 56318.

Liste des 250 obligations 5 0/0 1941 de 2.000 F et 92 obligations de 5.000 F amorties au sixième tirage du 20 décembre 1946 et remboursables à partir du 1er mars 1947 à 2.000 F et 5.000 F net d'impôts.

COUPURES DE 2.000 F

2.231 à 240 — 2.281 à 290 — 3.411 à 420 — 3.661 à 670 — 3.731 à 740 — 4.011 à 020 — 4.201 à 210 — 4.511 à 520 — 4.771 à 780 — 4.811 à 820 — 5.271 à 280 — 6.751 à 560 — 6.801 à 810 — 6.951 à 960 — 7.401 à 410 — 7.491 à 500 — 8.021 à 030 — 8.511 à 520 — 9.441 à 450 — 10.151 à 160 — 10.211 à 220 — 10.331 à 340 — 11.011 à 020 — 12.101 à 110 — 12.661 à 670.

COUPURES DE 5.000 F

12.877 à 880 — 13.321 à 324 — 13.469 à 472 — 13.713 à 716 — 13.885 à 888 — 13.937 à 940 — 13.981 à 984 — 14.593 à 596 — 15.229 à 232 — 15.321 à 324 — 15.417 à 420 — 15.725 à 728 — 15.857 à 860 — 16.149 à 152 — 16.205 à 208 — 16.717 à 720 — 16.741 à 744 — 16.825 à 828 — 16.861 à 864 — 16.869 à 872 — 17.081 à 084 — 17.125 à 128 — 17.669 à 672.

Liste des obligations de 2.000 et 5.000 F amorties aux tirages antérieurs à 1946 et non encore remboursées.

Tirage 21 *décembre* 1945.

COUPURES DE 2.000 F

951 à 960 — 1.681 à 690 — 1.701 à 710 — 2.111 à 120 — 2.141 à 150 — 2.191 à 200 — 3.171 à 180 — 3.561 à 570 — 3.621 à 630 — 4.561 à 570 — 5.801 à 810 — 6.121 à 130 — 6.291 à 300 — 9.331 à 340 — 9.741 à 750 — 10.161 à 170 — 10.271 à 280 — 10.891 à 900 — 11.101 à 110 — 11.221 à 230

COUPURES DE 5.000 F

12.837 à 840 — 12.893 à 896 — 13.561 à 564 — 13.573 à 576 — 13.621 à 624 — 14.021 à 024 — 14.097 à 100 — 14.105 à 106 — 14.477 à 480 — 14.533 — 14.535 et 536 — 14.733 à 736 — 15.013 à 016 — 15.029 à 032 — 15.117 à 120 — 15.237 à 240 — 15.473 à 476 — 15.517 à 520 — 15.673 — 15.685 et 686 — 15.688 — 15 741 à 743 — 16.365 à 368 — 16.381 — 16.383 — 16.384 — 16.577 à 580 — 16.709 à 712 — 17.269 à 272 — 17.537 à 540.

Tirage 27 *décembre* 1944.

COUPURES DE 2.000 F

681 à 690 — 939 et 940 — 971 à 980 — 1.431 à 437 — 1.439 et 440 — 2.134 à 140 — 2.461 à 464 — 3.525 à 530 — 4.931 à 940 — 4.981 à 990 — 5.185 à 190 — 6.441 à 450 — 6.681 — 7.511 à 520 — 8.340 — 8.698 et 699 — 9.411 à 420 — 10.041 à 044 — 10.355 et 356 — 10.689 et 690 — 10.931 — 11.273 et 274 — 11.902 à 910 — 12.089 et 090 — 12.151 à 159.

COUPURES DE 5.000 F

13.289 — 13.292 — 13.530 — 14.103 — 14.104 — 14.529 à 531 — 15.849 à 852 — 15.938 — 16.677 à 679 — 16.933 à 936 — 17.089 — 17.092 — 17.489 à 492.

Tirage 21 *décembre* 1943.

COUPURES DE 2.000 F

1.964 et 965 — 2.323 et 324 — 3.556 à 560 — *4.432 à 435 — 7.828 à 830 — 9.172 et 173 — 9.382 — 10.734 — 10.738 — 10.921 à 923 — 11.425 — 11.427 à 430 — 12.277 à 280 — 12.543 à 546

*4.432 à 435 (opposition 4.731).

COUPURES DE 5.000 F

13.773 et 774 — 14.292 — 14.597 à 600 — 15.865 à 868 — 15.945 à 947 — 16.015 — 16.249 à 252 — 16.445 à 447 — *16.520 — 16.639 et 640 — 16.797 et 798.

*16.520 (opposition 4.346).

Tirage 21 *décembre* 1942.

COUPURES DE 2.000 F

4.669 et 670 — 8.812 — 8.818 à 820 — 12.377 à 380.

COUPURES DE 5.000 F

17.310

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1946, page 8.473, 3e colonne:

Obligations de 1.000 F 4 1/2 1930 de la **Société Electricité de France, Ex-Union d'Electricité,** 3, rue de Messine, Paris (8e).

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées au 4 septembre 1946, au lieu: « 118.697 à 118.718 », lire: « 118.697 à 700 — 119.701 à 718 ».

Demandes de changement de nom

M. Mouchel (Jacques-Charles-Louis-Marie), dit Mouchel-Blaisot, compagnon de la Libération, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945, né le 22 juin 1920, à Cherbourg (Manche), demeurant à Boulogne-sur-Seine, 40, rue de Meudon, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à son nom patronymique celui de Blaisot, qui est celui de sa mère, et de s'appeler à l'avenir Mouchel-Blaisot.

M. Przezddzick (Jean), né à Grogoniec (Pologne), le 18 octobre 1921, demeurant à Saint-Dizier (Haute-Marne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Predric.

M. Duval (Jules-Robert), employé à la société anonyme des pneumatiques Dunlop, né à Thilliers-en-Vexin (Eure), le 30 mars 1918, demeurant à Chatou (Seine-et-Oise), 12 *bis*, rue Beauregard, dépose au garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Trocme, tant pour lui-même que pour la dame Michelle-Mauricette Mille, son épouse, née à Blida (département d'Alger) le 12 mai 1926, et pour son fils mineur, Bernard-Robert-Henri-Pierre, né à Chatou, le 3 novembre 1946, tous deux domiciliés avec lui.

M. Vache (Elie), né le 6 juillet 1895, à Bourdeaux (Drôme), domicilié cité S. N. C. F., no 6, la Buisseratte, Saint-Martin-le-Vinoux (Isère), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pache.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 29 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

6 novembre 1946. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES DU CANTON DE GRENADE. But: défense des intérêts de toutes les familles. Siège social: mairie de Grenade.

30 novembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. ASSOCIATION SPORTIVE DE CRÉVIC. But: pratique de l'éducation physique, des sports et du football. Siège social: café Colin, Crévic.

23 novembre 1946. Déclaration à la préfecture du Cantal. LOISIRS ET PLEIN AIR. But: éducatif et culturel. Siège social: domicile de M. Bec, 40, avenue de la République, à Aurillac.

(Cette annonce annule et remplace celle parue au Journal officiel du 25 décembre 1946, page 10951, 3e colonne, première insertion.)

9 décembre 1946. Déclaration à la préfecture de Foix. Groupe culturel LA PASTOURETO. But: compléter l'éducation morale, intellectuelle et civique de ses membres; organiser leurs loisirs. Siège social: foyer populaire, Mercus-Garrabet.

17 décembre 1946. Déclaration à la préfecture de Nancy. UNION SPORTIVE ET GYMNIQUE OUVRIÈRE. But: gymnastique, sport, préparation militaire. Siège social: 2, rue Drouin, Nancy.

18 décembre 1946. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. LE GARDON DE BUSSY-EN-OTHE. But: réglementation du droit de pêche dans les mares et étangs sur le territoire de la commune. Siège social: mairie de Bussy-en-Othe.

23 décembre 1946. Déclaration à la préfecture d'Alger. GYMNASTE CLUB DE L'ALMA. But: pratique des exercices physiques, et notamment de gymnastique. Siège social: mairie de l'Alma.

24 décembre 1946. Déclaration à la préfecture d'Orléans. AMICALE LAÏQUE DE LA BOURGEOISIÈRE. But: développer entre ses membres le goût à l'étude par tous les moyens possibles: lecture, voyages, etc. Siège social: école publique de la Bourgeoisière, commune de Suryaux-Bois.

26 décembre 1946. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. LA BOULE BRUNEHAMELOISE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Brunehamel.

27 décembre 1946. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Société de libre pensée LES AMIS DE LA VÉRITÉ à Biganos. But: organiser et faciliter l'exercice de tous les actes civils en dehors de toute intervention religieuse. Siège social: mairie de Biganos.

30 décembre 1946. Déclaration à la préfecture du Gard. FOYER RURAL DES AMIS DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE D'AUBAIS. But: éducation, information, émancipation intellectuelle et sociale. Siège social: M. Trial, Aubais.

31 décembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BRULON. But: organisation du fonctionnement matériel de l'école libre de Brulon et éducation populaire. Siège social: école Notre-Dame, Brulon.

31 décembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. LES AMIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE. But: resserrer les liens entre familles et école et favoriser l'aide réciproque. Siège social: école maternelle de Lencloître.

31 décembre 1946. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: entretien de l'école privée. Siège social: rue d'Erve, Auvers-le-Hamon.

2 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Finistère. LE RING QUIMPERLOIS. But: boxe et éducation physique. Siège social: hôtel de l'Europe, Quimperlé.

2 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Rennes. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE. But: rechercher et obtenir les conditions et le climat nécessaire à la vitalité physique et morale des familles françaises. Siège social: 1, rue de Villeneuve, Rennes.

3 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE LYON. But: entretenir des relations amicales entre ses membres et aider matériellement ces derniers dans la poursuite de leurs études. Siège social. 3, rue de l'Angle, Lyon.

3 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. AMICALE SAINTE-THÉRÈSE. But: maintien des relations amicales, défense des intérêts de l'école. Siège social: école Sainte-Thérèse, la Chapelle-Launay.

3 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE LIBRE D'OUZOUER-LE-MARCHÉ. But: entretien de cette école. Siège social: école libre d'Ouzouer-le-Marché.

4 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Charente. SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DES CANTONS DE MONTMOREAU ET LIMITROPHES. But: défense de la propriété agricole et documentation de ses adhérents sur toutes les questions qui touchent à l'agriculture. Siège social: mairie de Montmoreau.

4 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE CONNERRÉ. But: fonctionnement matériel de l'école libre de Connerré, éducation populaire dans le sens le plus large. Siège social: 31, rue Nationale, Connerré.

4 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE VIMONT. But: aide aux familles nombreuses. Siège social: mairie de Vimont.

6 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. ASSOCIATION FAMILIALE DE MONTREUIL-BELLAY. But: défense, sur tous les plans, des intérêts moraux, sociaux et matériels de la famille. Siège social: mairie de Montreuil-Bellay.

6 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Foix. UNION INTERSYNDICALE DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ARIÈGE. But: grouper les syndicats artisanaux commerciaux et industriels de l'Ariège dans un organisme interprofessionnel. Siège social: chambre des métiers, place des Pénitents, Foix.

7 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. ASSOCIATION AMICALE DES CAISSES DE LA MUTUALITÉ AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME. But: défendre les intérêts matériels et moraux des membres des organismes agricoles. Siège social: 97, cours National, Saintes.

7 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE NANTOIN. But: maintenir des liens d'amitié formés à l'école. Siège social: mairie de Nantoin.

8 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON DE CLÈRES. But: resserrer les liens entre les maires du canton et étudier les questions intéressant l'administration. Siège social: mairie de Clères.

8 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE AUBIGNÉ-RACAN. But: organiser le fonctionnement matériel de l'école libre des filles d'Aubigné-Racan. Siège social: école libre des filles, route de Vaas, Aubigné-Racan.

9 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. ASSOCIATION DE CHASSE D'IZENAVE. But: exercice de la chasse, répression du braconnage. Siège social: mairie d'Izenave.

9 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. AMICALE SPORTIVE VIRAZEILLAISE. But: développer le sport boules. Siège social: café Les Charmilles, Virazeil.

9 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. SYNDICAT D'INITIATIVE DE BOURG-SAINT-ANDÉOL. But: prospérité du canton de Bourg-Saint-Andéol. Siège social: mairie de Bourg-Saint-Andéol.

9 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. UNION DES ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT-AUBIN-SUR-MER. But: resserrer les liens de solidarité entre les anciens combattants et victimes des deux guerres. Siège social: mairie de Saint-Aubin-sur-Mer.

10 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LIMANTON. But: pourvoir à l'entretien de l'école privée de Limanton. Siège social: école libre, Limanton.

10 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION AMICALE DES MÉDAILLÉS D'HONNEUR DU TRAVAIL DES ACIÉRIES DE LA BÉRARDIÈRE. But: entr'aide entre médaillés du travail. Siège social: aciéries Bedel, à la Bérardière, Saint-Etienne.

10 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Charente. COMITÉ D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ DES JOURNAUX ET IMPRIMERIES DE LA CHARENTE. But: fondation d'une caisse de secours au profit du personnel. Siège social: 5, rue de Périgueux, Angoulême.

10 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE LA RICHARDAIS. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: le Haut-Chemin, la Richardais.

10 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISÉS DES DEUX GUERRES, PRISONNIERS, MUTILÉS, VEUVES, RÉFRACTAIRES, MAQUISARDS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA COMMUNE D'ARTAIX. But: union et large camaraderie, défense des droits des adhérents. Siège social chez le président, Artaix.

11 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Mâcon. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-GENGOUX-DE-SCISSÉ, BISSY-LA-MACONNAISE, CRUZILLE. But: grouper et défendre les familles. Siège social: mairie de Saint-Gengoux-de-Scissé.

11 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Finistère. UNION SPORTIVE PLUGUFFANNAISE. But: pratique des exercices physiques et des sports. Siège social: M. Guenneau, tailleur, Pluguffan.

11 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Lyon. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE PINON ET SES ENVIRONS. But: poursuivre auprès des pouvoirs publics la réalisation du désir légitime des sinistrés, réparation intégrale des dommages de guerre par le jeu de la solidarité nationale, engager et soutenir toute action propre à favoriser l'aboutissement des revendications intéressant les sinistrés. Siège social: mairie de Pinon.

11 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE GARÇONS DE VER-SUR-MER. But: organiser et développer tout ce qui a trait aux œuvres scolaires et postscolaires de l'école publique de garçons de Ver-sur-Mer. Siège social: école publique de garçons de Ver-sur-Mer.

13 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. AMICALE LAÏQUE DE TRÉDREZ. But: développement des œuvres scolaires et postscolaires, à caractère sportif ou culturel. Siège social: école publique de Trédrez.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture d'Angers. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES VAILLANTS ET VAILLANTES DE MAINE-ET-LOIRE. But: éducation sportive et artistique. Siège social: 6, boulevard du Château, Angers.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture d'Angers. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU PLESSIS-GRAMMOIRE. But: défense des intérêts des familles. Siège social: maison de famille du Plessis-Grammoire.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DE FAMILLES INTERPROFESSIONNELLE, INTERCOMMUNALE DE CHAVANNES-SUR-SURAN. But: représentation officielle des familles, défense de leurs intérêts moraux et matériels, création et gestion de services d'intérêt familial, conformément aux associations de familles instituées par l'ordonnance du 3 mars 1945. Siège social: mairie de Chavannes-sur-Suran.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. CERCLE MUSICAL. But: développer le goût de la musique, principalement chez les jeunes. Siège social: 3, rue Harrouys, Nantes.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. AMICALE DU DÉMINAGE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. But: aide matérielle à ses membres victimes d'accident ou de maladie. Siège social: 2, rue Chauvin, Nantes.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. FÉDÉRATION DES LOCATAIRES ET DES USAGERS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ DU CALVADOS. But: défense des intérêts. Siège social: maison du peuple, place Guillouard, Caen.

13 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. ESPOIR CANIN DE SAINT-ANDRÉ. But: développer les qualités naturelles de défense du maître et chiens de police et agents de liaison. Siège social: 17, place Général-de-Gaulle, Saint-André.

13 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. CLUB SPORTIF LAVALETTE. But: pratique de tous les sports au sein de l'usine Lavalette. Siège social: usine Lavalette, Romorantin.

14 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DE FAMILLES INTERPROFESSIONNELLES DU CANTON DE MEXIMIEUX. But: représentation officielle des familles, défense de leurs intérêts moraux et matériels, création et gestion de services d'intérêt familial, conformément aux associations de familles instituées par l'ordonnance du 3 mars 1945. Siège social: mairie de Meximieux.

14 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DE FAMILLES INTERPROFESSIONNELLES DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-AIN. But: représentation officielle des familles; défense de leurs intérêts moraux et matériels, création et gestion de services d'intérêt familial, conformément aux associations de familles instituées par l'ordonnance du 3 mars 1945. Siège social: mairie de Dompierre-sur-Ain.

14 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DE FAMILLES INTERPROFESSIONNELLES DE LA COMMUNE DE FAREINS. But: représentation officielle des familles; défense de leurs intérêts moraux et matériels, création et gestion de services d'intérêt familial, conformément aux associations de familles instituées par l'ordonnance du 3 mars 1945. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Fareins.

14 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DE FAMILLES INTERPROFESSIONNELLES DE TOSSIAT, JOURNANS, CERTINES. But: représentation officielle des familles, défense de leurs intérêts moraux et matériels, création et gestion de services d'intérêt familial, conformément aux associations de familles instituées par l'ordonnance du 3 mars 1945. Siège social: mairie de Tossiat.

14 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINT-GERMAIN, DE BLET. But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: salle paroissiale, Blet.

14 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. SAINTE-CÉCILE. But: cultiver la musique et en répandre le goût. Siège social: salle Bidaud, Abbaretz.

15 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINT-AME. But: éducation populaire, à Liévin, sous différents aspects: physique, intellectuel artistique, moral, religieux, social, etc., la production et l'entretien d'écoles, garderies, patronages et toutes autres œuvres. Siège social: 8, rue Montgolfier, Liévin.

15 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. CLUB ARTISTIQUE AUGUSTIN-NORMAND. But: développer et encourager parmi ses membres les arts, la musique par l'organisation de leurs loisirs. Siège social: 31, rue Guillemard, le Havre.

16 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. UNION DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE DE FRANCE (CERCLE DE CALLAC). But: rassemblement des jeunes Français et Françaises dévoués à la patrie, les éduquer dans l'amour de la République, de la démocratie et de la laïcité, organiser pour la jeunesse des loisirs sains par le sport et l'éducation physique et défendre leurs aspirations. Siège social: chez M. Charles Geoffroy, rue de la Gare, Callac.

16 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. SYNDICAT DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER LA GRAVETTE-CENON. But: défense des intérêts des habitants du quartier la Gravette-Haut-Cenon. Siège social: bar Bressolles, Haut-Cenon.

16 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. BILLARD DU SUD-OUEST. But: distraction, pratique du jeu de billard en particulier, et autres jeux en général. Siège social: 24, rue Saint-Vincent-de-Paul, Bordeaux.

16 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE SAINT-DELPHIN. But: propagande en faveur de l'enseignement libre. Siège social: villa Pluie de Roses, rue du Maréchal-Joffre, Pont-de-la-Maye, Villenave-d'Ornon.

16 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. CANTINE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-AMBROIX. But: hébergement et nourriture d'élèves à midi. Siège social: écoles publiques, Saint-Ambroix.

17 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Loire-Inférieure. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LOISIRS. But: procurer aux travailleurs et à leurs familles de saines distractions par l'organisation de loisirs éducatifs à l'aide de voyages, conférences, projections, films, etc. Siège social: 10, rue de Bel-Air, Nantes.

17 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. UNION DES CATHOLIQUES DE L'ANJOU. But: toute action utile en faveur de la religion catholique de la famille, de la société, de la patrie. Siège social: 10, rue du Vollier, Angers.

17 janvier 1947. Déclaration à la sous préfecture de Brest. ASSOCIATION FAMILIALE. But: aider et soutenir les familles dans le besoin. Siège social: Union des femmes françaises, avancée Porte-Fautras, Brest.

18 janvier 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. AMICALE DES TROIS BILLES ET DES DEUX BAQUETTES DE LA GRILLE. But: répandre le goût et la pratique du billard et du ping-pong. Siège social: café de France, 3, place de la Grille, Saint-Brieuc.

18 janvier 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. AVENIR CYCLISTE MARSEILLAIS. But: développer et encourager le sport cycliste. Siège social: 3, boulevard Salvator, Marseille.

18 janvier 1947. Déclaration à la préfecture du Tarn-et-Garonne. ASSOCIATION SPORTIVE P.T.T. But: pratique de la culture physique et des sports. Siège social: hôtel des postes, Montauban.

18 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Belfort. ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE GARÇONS DE GIROMAGNY. But: développement du sport à l'école. Siège social: cours complémentaire, Giromagny.

20 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION AMICALE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE. But: établir des liens d'étroite camaraderie et bons rapports entre maîtres et élèves. Siège social: école vétérinaire, Toulouse.

20 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. LA CHORALE DE VINEUIL. But: grouper autour de l'école hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles dans un but d'éducation populaire, donner le goût du beau, élever l'esprit, occuper et distraire sainement la jeunesse par l'interprétation de pièces de théâtre, l'exécution de chœurs, de chants individuels, de belle musique. Siège social: écoles publiques de Vineuil.

20 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'AMICALE DU RÉSEAU FLOIR-VÉNUS a décidé de transférer son siège social du 25, avenue de Fronton, Toulouse, au 5, rue du Sénéchal, Toulouse, et de modifier ses statuts (règlement intérieur).

20 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de l'Ardèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MAUVES. But: aider, favoriser et soutenir l'école libre de Mauves ainsi que toutes œuvres postscolaires, sportives, d'éducation populaire, d'action sociale, religieuse et morale. Siège social: salle du patronage, Mauves.

21 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. ASSOCIATION SPORTIVE DES P. T. T. DE VOUZIERS. But: resserrer les liens de camaraderie entre ses membres et faciliter la pratique des sports. Siège social: hôtel des P. T. T. à Vouziers.

21 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. LES MARTINETS. But: pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: école normale, rue Sainte-Ursule, Dax.

21 janvier 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. SYNDICAT DES MEDERSAS. But: étude des questions d'enseignement et d'éducation; défense des intérêts professionnels matériels et moraux; rapprochement avec les syndicats du second degré. Siège social: medersa d'Alger, rue Ben Cheneb, Alger

21 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. QUILLE CLUB CALIXTE CAMELLE. But: pratique du jeu de quilles de six. Siège social: rue Calixte-Camelle, au Bouscat.

21 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. PATRONAGE COLONIE DE VACANCES SAINT-MARTIN-DE-CHAGNY. But: éducation puopulaire de la jeunesse, patronage et colonie de vacances. Siège social: 12, rue des Halles, Chagny.

21 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. PATRONAGE ET COLONIE DE VACANCES SAINTE-THÉRÈSE DE CHAGNY. But: éducation populaire de la jeunesse. Patronage et colonie de vacances. Siège social: 12, rue des Halles, Chagny.

21 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. ÉTOILE ARTISTIQUE CHAGNOTINE. But: éducation populaire de la jeunesse, loisirs, théâtre, cinéma. Siège social: 12, rue des Halles, Chagny.

21 janvier 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. AMICALE STATIS CLUB. But: pratique des sports par le personnel de l'institut de la statistique à Rennes. Siège social: M. Richard, 25, rue de Brizeux, Rennes

23 janvier 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. VELOCE-CLUB PLASSACAIS ET AMICALE PLASSACAISE RÉUNIS. But: pratique du cyclisme, du cyclotourisme, basket-ball, tennis et obligatoirement l'éducation physique. Siège social: café Célérier, Plassac.

23 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. SECTION DE ROUEN DE L'ASSOCIATION AMICALE FRANCO-BRITANNIQUE. But: resserrer les liens d'amitié entre les deux nations. Siège social: chez le docteur Langlois (Emile), 5, rue Rollon, Rouen.

23 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE D'ANCENIS. But: défense de la famille. Siège social: rue Tartifume, Ancenis.

23 janvier 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. GROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DES MAITRES ARTISANS DE L'AMEUBLEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. But: groupement des achats des artisans de l'ameublement. Siège social: 1, rue Gressel, Nantes.

23 janvier 1947. Déclaration à la préfecture d'Orléans. L'AVENIR-L'AMICALE DE SAINT-FLORENT-LE-JEUNE. But: formation artistique, morale et physique des jeunes gens et jeunes filles. Siège social: foyer paroissial de Saint-Florent-le-Jeune.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.